EYROLLES PRATIQUE
Vie quotidienne

Bruno Hourst

J'aide mon enfant à GRANDIR DANS L'AUTORITÉ

Illustrations de Jilème

EYROLLES

J'aide mon enfant à GRANDIR DANS L'AUTORITÉ

Règles, sanctions, punitions, négociable et non négociable… L'exercice de l'autorité est parfois douloureux. Mais grandir, c'est devenir responsable. Et pour cela, l'autorité est le maître-mot ! Complet, pragmatique et vivant, ce guide constitue un outil précieux pour les parents soucieux d'accompagner leurs enfants vers l'âge adulte en s'appuyant sur une autorité bienveillante, juste et positive. Exemples, conseils et exercices vous mettront sur la voie du savoir-vivre en famille.

■ Un auteur spécialiste ■ Des outils pratiques ■ Un guide complet

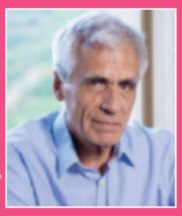

© Grégoire Bernard

BRUNO HOURST est ingénieur, formateur et enseignant. Après une formation en Australie et aux États-Unis, il développe les fondements du « mieux-apprendre ». Il est en particulier l'auteur de *J'aide mon enfant à développer son estime de soi* et *J'aide mon enfant à mieux apprendre*, dans la collection Eyrolles pratique.

www.editions-eyrolles.com

Code éditeur : G56222
ISBN : 978-2-212-56222-4

Couverture : Jilaine / Studio Eyrolles © Éditions Eyrolles

J'AIDE MON ENFANT À GRANDIR DANS L'AUTORITÉ

Bruno Hourst

J'AIDE MON ENFANT À GRANDIR DANS L'AUTORITÉ

Illustrations de Jilème

Deuxième édition 2015

EYROLLES

Éditions Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

Mise en pages : Istria

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2010, 2015

ISBN : 978-2-212-56222-4

Remerciements à...

Albane de Beaurepaire
Annabelle Massin
Armelle Guillemot
Benoît Jahény
Clément Hourst

pour leurs conseils éclairés.

© Groupe Eyrolles

SOMMAIRE

Introduction **13**
Au parent pédagogue 13
Un sujet chaud 14
Crise de l'autorité ? 15
Des messages contradictoires 15
Des mauvais exemples : les déviances de l'autorité 16
Quelle place pour l'autorité ? 17

Histoire sans façons **19**

Partie 1 Les bases de l'autorité **29**

Chapitre 1 **Qu'est-ce que l'autorité ?** **31**
L'autorité : une forme de pouvoir au service des autres 31
Les composantes de l'autorité 33
Une déviance de l'autorité : l'autoritarisme 34
Le refus d'autorité : la démagogie et le laxisme 36
Autorité, obéissance et discipline 38
De nouvelles formes d'autorité sans légitimité 39
Vers une autorité positive 39

Chapitre 2 **Les règles** **43**
L'existence de règles 43
Les règles particulières *44*
Règles et valeurs 45
Un cadre de vie pour grandir 47
Comment fixer des règles 49
Elles doivent être claires et précises *49*
Elles doivent être contextualisées *50*
Elles doivent être stables *50*
Elles doivent être les mêmes pour tous *51*
Elles doivent être peu nombreuses *51*

© Groupe Eyrolles

Élaborer un cadre de règles 53
Quand ? *53*
Que fixer ? *53*
Sous quelle forme ? *54*
Et si les règles sont transgressées ? *55*
L'application des règles 55
Fonctionner sous forme de permission plutôt que sous forme d'interdits *56*
Tolérer les écarts *56*
Accepter de répéter. *57*
Maintenir un espace de parole et d'écoute *57*
Appliquer les sanctions *57*
Avoir les moyens de sanctionner en cas de non-application de la règle *57*
Être cohérent *58*

Chapitre 3 Le négociable et le non-négociable. 61
Comment définir le « négociable » et le « non-négociable » ? ..61
Délimiter un espace de liberté à l'enfant. 62
Première manière : non-négociable réduit, mais essentiel *63*
Deuxième manière : le non-négociable occupe presque tout l'espace ..*64*
Troisième manière : le flou *64*
La dimension du cadre *65*
Évolution du négociable et du non-négociable. 66
Quand négocier le négociable ? *66*
La remise en cause du non-négociable. *67*
Parler avec son enfant. *68*
Établir un contrat librement consenti. 75

Partie 2 Autorité et sanctions. 79

Chapitre 4 Sanctions et punitions 81
Comment réagir face à un acte que l'on réprouve ? 81
Les enfants à bêtises *82*
Qu'est-ce qu'une sanction ? 83

© Groupe Eyrolles

Définition générale de la sanction 83
Sanction et punition 84
L'importance de sanctionner lorsque l'enfant transgresse une règle 86
Il n'y a pas de règle sans sanction 87
Il n'y a pas d'éducation sans sanction 87
La sanction montre clairement à l'enfant qui est le porteur de l'autorité 87
La sanction aide l'enfant à grandir 88
La sanction protège l'enfant 88

Chapitre 5 Mettre en application la sanction 91

Les éléments constitutifs d'une sanction en réponse à la transgression d'une règle 91
La sanction doit être décidée « à froid » 92
La sanction doit être rapidement mise en œuvre 92
La sanction doit être l'occasion de rappeler la règle 92
La sanction doit être en rapport avec la faute 93
La sanction doit être proportionnelle à la faute 93
La sanction doit être limitée dans le temps 93
La sanction doit être réparatrice 94
La sanction doit être le moyen pour l'enfant d'être « réhabilité » après sa faute 94
La sanction doit être appliquée de manière équivalente 95
Avantages d'une sanction qui fait grandir, et précautions 95
Comprendre clairement pourquoi la règle a été enfreinte 97
La méconnaissance ou la mauvaise compréhension de la règle 97
Un cadre non-négociable trop large, trop flou, ou inapplicable 97
L'enfant a besoin qu'on s'intéresse à lui 98
L'enfant a des besoins non satisfaits 98
Une cause extérieure 99
Quelques réflexions sur la sanction 99
Sanctions et violence 104
Des sanctions à éviter absolument 104

© Groupe Eyrolles

Pour ou contre les châtiments corporels ? *105*
Où commence la maltraitance ? *106*
Comment gérer la violence des enfants ? *107*
Interlude : à l'école, lorsque l'autorité dérape... 109
Un exemple d'autoritarisme *109*
Quelques conseils. *111*

Chapitre 6 **Un outil d'application : les signes de reconnaissance 115**
L'importance du regard de l'adulte sur l'enfant 115
Donner des points de repère à l'enfant 117
Caractéristiques des signes de reconnaissance 118
Quatre types de signes de reconnaissance *118*
Quelques formules *122*
Caractéristiques des signes de reconnaissance qui font grandir 123
Reconnaissez les signes de reconnaissance 124

Partie 3 Pistes pour développer une meilleure autorité... 127

Chapitre 7 **Clarifier son propre rapport à l'autorité 129**
L'autorité : une relation ancrée dans notre propre histoire. ... 129
Prendre conscience de l'éducation que nous avons reçue *130*
Le principe de répétition *130*
Les nouveaux freins à une véritable autorité *131*
L'autorité telle que je l'ai vécue 133
Première étape : à la recherche de souvenirs positifs *134*
Deuxième étape : tirer les clés des souvenirs positifs *135*
Troisième étape : et maintenant ? *137*
Et finalement, comment vous sentez-vous ? *138*
Quelques qualités souhaitables pour fonder une autorité positive 139
Le conseil ultime *143*

Chapitre 8 **Faire découvrir à l'enfant les règles extérieures .. 145**
Jouer pour apprendre à respecter les règles 145

© Groupe Eyrolles

Faire découvrir à l'enfant les règles naturelles 146
Intégrer l'enfant dans le processus de transmission 148
Favoriser l'autorité de la compétence 149
Apprendre à l'enfant à vivre et agir avec les autres 150
Faire participer l'enfant à des projets 151

Chapitre 9 Aider l'enfant à remettre en cause l'autorité 153

Accepter qu'une autorité légitime soit une autorité contestable 153
Aider l'enfant à penser par lui-même 154
S'appuyer sur la loi 157
Affirmer ses valeurs et son exemplarité 158
Prévenir plutôt que guérir 158

Bibliographie 161

© Groupe Eyrolles

INTRODUCTION

Au parent pédagogue

Être parent est une fonction à la fois pleine de joie et de difficultés. Ce n'est sûrement pas un rôle facile ! Mais c'est un rôle plein de richesses, une influence réciproque qui commence dès la naissance – et même avant. On ne naît pas parent, on le devient, avec l'arrivée du premier enfant.

Le parent, par définition, se doit d'être un « pédagogue », en prenant ce mot en son sens étymologique : *celui qui accompagne l'enfant* – qui l'accompagne sur le chemin de la vie.

© Groupe Eyrolles

Élever un enfant, c'est un chemin d'humanité, pour lequel il faut du temps, du travail, de la patience. L'éducation d'un enfant se fait au jour le jour, avec des hauts et des bas, des plaisirs et des contraintes, des évidences et des interrogations. C'est dans la

succession des jours que va se créer cette relation unique entre le parent et l'enfant, où l'enfant grandit et où le parent grandit aussi. Car l'éducation d'un enfant est affaire de besogneux…

L'autorité est une relation qui se construit.

Un sujet chaud

Les médias et les politiques, en particulier lors d'événements spectaculaires, soulèvent régulièrement le problème de l'autorité des parents. On critique les parents « irresponsables », « sans autorité sur leurs enfants », « trop permissifs », et certains vont jusqu'à proposer des *sanctions* à leur encontre – plus faciles à mettre en place, semble-t-il, qu'une *éducation* à l'autorité.

Une émission de radio, un brin provocatrice, prenait même pour thème : « Il n'y a pas de mauvais enfants, il n'y a que des mauvais parents. »

De même que l'on ne nous apprend pas à être parent, on ne nous apprend pas à avoir de l'autorité. La plupart du temps, les compétences pour être parent – et l'usage de l'autorité – s'apprennent « sur le tas », avec bien souvent la reproduction de ce que l'on a soi-même vécu étant enfant. Car le parent aura toujours tendance à éduquer son enfant (et à user d'autorité envers lui) comme lui-même a été éduqué, sans forcément remettre en cause cette manière de faire, qu'elle soit bonne, ou très discutable.

L'autorité aide le parent à se construire.

© Groupe Eyrolles

Crise de l'autorité ?

De l'autre côté, en face des parents, il y a les enfants qui, de plus en plus jeunes, récusent aujourd'hui assez largement les formes traditionnelles d'autorité, celles que nous considérons comme légitimes et auxquelles nous considérons qu'ils doivent obéir « dans leur propre intérêt ». Ainsi est mise à mal l'autorité des parents, des enseignants ou des représentants de l'État (police, justice, administration, etc.).

Ces enfants d'aujourd'hui remettent souvent en cause la légitimité de cette autorité traditionnelle, en relativisent systématiquement les interdits, et se revendiquent détenteurs eux-mêmes de règles de comportement, qu'ils considèrent comme tout aussi acceptables que celles que voudraient leur imposer les adultes.

Contrairement à ce qui caractérisait auparavant le conflit des générations, les enfants et adolescents ne contestent pas l'autorité des adultes en s'affrontant délibérément à elle : ils l'ignorent. Ils ne veulent plus remettre en cause les règles du jeu : c'est le jeu lui-même qu'ils refusent.

Donner à l'enfant le sens d'une autorité légitime.

Des messages contradictoires

Pour le parent d'aujourd'hui, concernant l'autorité qu'il doit avoir sur ses enfants, les choses ne sont pas simples : il lui faut trouver sa voie entre la manière dont il a lui-même été éduqué par ses propres parents, et les conseils contradictoires (s'appuyant plus ou moins tous sur la psychologie) qu'il peut lire dans les revues ou les livres spécialisés – comme celui-ci !

© Groupe Eyrolles

D'où un sentiment d'indécision, de culpabilité, de peur de « mal élever son enfant ». Au nom d'une éducation « libre », certains parents laisseront leur enfant faire tout, et n'importe quoi. D'autres, prônant un retour à une « vraie » éducation, imposeront le suivi rigide de règles très contraignantes, seront favorables à des châtiments corporels (« *Je n'en suis pas mort* », disent-ils), dans le but de faire de leur enfant un enfant « bien élevé ».

À vouloir suivre telle voie ou telle autre, le parent risque de perdre un *bon sens éducatif* : même au nom d'une éducation libre, on ne laisse pas l'enfant jouer avec des allumettes ; et même au nom d'une éducation ferme, on ne prive pas le nourrisson de son biberon parce que ce n'est pas encore l'heure.

Garder du bon sens pour construire la relation d'autorité.

Des mauvais exemples : les déviances de l'autorité

Mais l'autorité a ses déviances, qui brouillent un peu plus le rapport que l'on peut avoir avec elle. Les dérives de l'autorité sont innombrables, en politique comme dans l'entreprise, dans des administrations comme dans des associations, dans des écoles comme dans des familles, où l'autorité est utilisée au bénéfice propre de celui qui l'exerce et non au bénéfice des autres : ce que l'on appellera « l'abus de pouvoir ».

Ces déviances, souvent amplement relayées par les médias jusqu'à en devenir banales et acceptées comme une normalité,

© Groupe Eyrolles

n'aident ni l'enfant ni le parent à trouver une relation saine entre eux.

L'autorité n'est pas un pouvoir aux dépens de l'autre.

Quelle place pour l'autorité ?

Lorsqu'on est parent, finalement, qu'est-ce que l'autorité ? Et comment « avoir de l'autorité » ?

Une chose est sûre, c'est que l'autorité ne se résume pas à une recette, et qu'elle n'est pas non plus innée. Ce n'est pas un don du ciel, accordé de préférence aux hommes de plus de 1,85 mètre, bien baraqués et à la voix forte : on peut avoir de l'autorité sur ses enfants quel que soit son aspect physique.

La véritable autorité du parent sur l'enfant, nous allons le voir, se place dans une relation éducative globale. Ce n'est pas une relation à sens unique, visant à imposer *son* autorité – elle est à distinguer absolument du *dressage*, comme on le fait avec les animaux. C'est un comportement au jour le jour, qui amène l'enfant à reconnaître l'autorité du parent sans qu'elle soit imposée de force. On ne se fait pas obéir de son enfant, on a de l'autorité sur lui : c'est complètement différent.

Élever un enfant dans une juste compréhension de l'autorité, dans les droits et aussi (et peut-être surtout) les devoirs qui y sont liés, est un fondement essentiel de la fonction de parent, qui lui donne toute sa noblesse et sa nécessité.

L'autorité s'articule autour de droits et de devoirs.

© Groupe Eyrolles

HISTOIRE SANS FAÇONS

Il était une fois un roi, dans un pays très lointain, qui voulait tenter de comprendre le sens qu'il y avait derrière les mots. Au fil des années et après une discussion avec un ambassadeur d'un pays voisin, il s'était rendu compte que chacun comprenait différemment les mots, et que cela pouvait avoir de fâcheuses conséquences : quiproquos, bouderies, incompréhensions, conflits, guerres…

Il souhaita commencer par un mot relié à sa fonction : le mot « autorité ». Qu'est-ce que l'autorité ? réfléchit-il.

Il fit venir des sages, des lettrés, des linguistes, des hommes et des femmes de cœur, de tous niveaux et de toutes conditions sociales, des parents et des enfants, et leur posa la question, leur donnant rendez-vous un mois plus tard pour partager leurs découvertes.

Et le jour venu, tout le monde se rassembla dans la grande salle du conseil.

Le linguiste s'approcha du roi et expliqua, avec un air docte non dénué d'humour :

« Sire, les différentes racines étymologiques du mot **autorité** nous donnent d'intéressantes indications sur la fonction de votre majesté. La racine la plus anciennement connue est une racine sanscrite : **ugra**, qui signifie **fort**.

© Groupe Eyrolles

Et du côté de la Grèce antique, nous trouvons la racine grecque **auxein**, qui signifie **augmenter, accroître**, racine que nous retrouvons dans l'ancien haut allemand **wahsan** qui signifie **grandir**.

– Voilà en effet des notions intéressantes, dit le roi. La force, la croissance, grandir… Rapproche-toi cependant un peu de notre époque et dis-nous en un peu plus.

– Du côté du latin, le verbe **augere** prolonge la racine grecque et signifie également **augmenter, croître, faire croître** ; et de cette racine sont nées diverses sous-racines, et par conséquent diverses sous-idées : une sous-racine **uxor** a donné le mot **épouse**, liée à l'idée de croissance.

– Hum, très joli, la reine appréciera.

– Et puis il y a la sous-racine **auctoritas**, qui signifie **la garantie**, d'où découle le mot **autorité,** et bien d'autres : **augure** – celui qui accroît l'autorité d'un acte par l'examen favorable des oiseaux, **augustus** – celui qui renforce par son charisme celui qui est porteur de **l'auctoritas**.

– Bigre, moi qui représente l'autorité dans ce pays, voilà que tu me charges d'un fardeau bien plus lourd que prévu. Toutes ces notions de garantie, de charisme sont donc liées, de plus ou moins loin, à l'autorité ? Mais est-ce finalement si surprenant… Merci, et voyons d'autres points de vue. Je vois ici une petite fille qui me semble vouloir la parole. »

La petite fille vint devant le roi, fit une petite révérence, et dit :

« L'autorité, Sire, c'est quand mon papa ou ma maman me gronde ! »

Elle refit une révérence, se retint de tirer la langue au roi, et retourna dans les jupons de sa mère.

© Groupe Eyrolles

Le roi resta songeur un instant, un vague sourire aux lèvres, puis dit :

« C'est une manière de faire que n'apprécie pas toujours mon grand Chambellan… À vous Monsieur. »

Un homme s'approcha et dit :

« Je suis entré un jour dans un village, et j'y suis resté quelques jours. Les gens me parlaient. La femme qui était maire du village ne faisait pas l'unanimité. Certains disaient : "C'est une femme autoritaire !" D'autres me disaient : "Elle n'a aucune autorité !" Je crois que les uns et les autres avaient raison. »

Puis ce fut le tour d'un étudiant, qui expliqua que tel savant **faisait autorité** dans la matière qu'il étudiait. Il fit un bref exposé sur **l'autorité de la compétence** : lorsqu'on sait bien ou bien faire quelque chose, les autres personnes ne peuvent que reconnaître cette autorité.

En prolongement de cette idée, une femme précisa ce que l'on appelle **l'autorité naturelle** pouvant se dégager d'une personne (et les participants eurent en l'écoutant le sentiment qu'elle représentait bien ce dont elle parlait). Sur le plan professionnel, expliqua-t-elle par exemple, on attribuera à une personne une autorité certaine si elle inspire, de par sa compétence et sa moralité, la **confiance** qui permettra d'obtenir le meilleur de chacun et la bonne entente entre les différents individus du groupe.

« Très bien, approuva le roi. J'aimerais pouvoir incarner cette autorité-là… Et vous, Madame ? »

Une femme, dont le métier était d'aider à régler les conflits familiaux, tenta de préciser des notions souvent mélangées, autant dans les relations professionnelles que dans la sphère privée.

© Groupe Eyrolles

« Les parents, qui ont des devoirs d'éducation envers leurs enfants, confondent facilement **contrainte** et **oppression**. Ce n'est pas la même chose, du tout. L'autorité crée des contraintes sur la personne sur laquelle elle s'exerce, mais elle est le contraire de l'oppression. L'autorité, pour moi, est une relation hiérarchisée entre deux acteurs qui occupent des places différentes, mais qui sont d'accord sur le fait qu'ils font partie du même système : famille, société ou entreprise, par exemple. La contrainte est librement acceptée car elle est le garant de la pérennité du groupe. Même vous, Sire, vous vous placez sous une autorité supérieure et ses contraintes.

– Effectivement, les dieux et mes ancêtres guident ma pensée et mes actions, et je me soumets à leur autorité. Si je suis le maître, ils sont les Maîtres du maître… Je bâtis mon autorité en me soumettant aux valeurs qui ont fondé l'humanité depuis la nuit des temps… D'autres rois de ma connaissance ont un esprit de boutiquier, et se soumettent à l'autorité du désir de leurs sujets comme l'épicier cherche à faire plaisir à ses clients. Ce dévoiement de l'autorité est pour moi incompréhensible… »

Le roi resta un instant pensif, et continua à réfléchir à haute voix :

« Voilà de riches idées qui fondent cette notion d'autorité… Ce que je ne comprends pas, c'est que, **au nom même de l'autorité**, des personnes bafouent ouvertement toutes ces valeurs qui fondent l'autorité… Ce que me rapportent mes ambassadeurs sur certains de mes voisins n'a que peu de chose à voir avec ces belles idées… Pourquoi l'autorité transgresse-t-elle ses limites et se transforme parfois en dictature ou en tyrannie ? Pourquoi, au nom de l'autorité, certains transforment d'autres en esclaves ? Pourquoi, inversement, d'autres refusent toute forme d'autorité et conduisent au chaos ceux dont ils sont responsables ? »

© Groupe Eyrolles

Un long silence suivit. La pensée du roi faisait son chemin dans l'esprit des personnes présentes. Puis un homme s'approcha et demanda la parole, qui lui fut aussitôt accordée.

« Sire, mon métier est d'écouter. En me parlant, parfois, les personnes trouvent des solutions à leurs problèmes. Tirant partie de mon expérience et pour tenter de répondre à vos interrogations, je me pose une question que j'aimerais soumettre à cette assemblée : **Et si l'autorité était un remède à la tyrannie ?**

– Ah, voilà une idée intéressante, soigner les déviances en appliquant la notion elle-même. Dis-nous en davantage, mon ami ! »

Sortant de sa poche un livre bien abîmé pour avoir été beaucoup pratiqué, l'homme chercha un instant une page et lut un extrait :

« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là le début de la tyrannie. »

– Hum, est-ce l'extrait d'un discours d'une de ces personnes qui flattent, pour des raisons douteuses, le goût pour "le bon vieux temps" qui sommeille en beaucoup, et rêvent sur l'image idéale des familles d'autrefois, avec les pères tout-puissants, les femmes soumises et les enfants au garde-à-vous ?

– Non, Sire, cette phrase est de notre bien-aimé Platon…

– Rien de bien nouveau sous le soleil, donc… Il semble que les parents de tout temps aient eu à régler leur rapport à l'autorité… Mais comment expliques-tu cette nouvelle difficulté que semblent rencontrer les parents d'aujourd'hui ? Les enfants naissent-ils plus difficiles à éduquer ou à faire grandir ? Est-ce

© Groupe Eyrolles

ma responsabilité ou ma faute si ce sentiment d'impuissance submerge certains parents de notre époque ?

– Sire, grâce à votre gouvernance et à celle de vos pères, le peuple – c'est-à-dire chacun d'entre nous – a découvert que nous sommes libres face à la tradition. Si chacun a bien conscience que la société ne peut survivre sans autorité, sans des règles et des contraintes, nous n'acceptons plus que ces règles nous soient imposées sans discernement. Chaque règle, chaque valeur se doit d'être soumise à un examen critique, libre et rationnel. L'autorité doit en quelque sorte faire la preuve de sa légitimité. Nous ne pourrions pas vivre comme certains pays où la valeur clé est l'obéissance absolue. Certes, accepter que les citoyens pensent par eux-mêmes ne leur rend pas toujours la vie facile, mais cela réduit le risque de tyrannie.

– Ainsi, veux-tu dire, chacun se doit d'apporter ou de choisir ses propres valeurs, et c'est cet excès de liberté qui serait la cause des difficultés à exercer une saine autorité ?

– Je le pense, Sire. S'il n'y a plus de repères fixes comme ceux que pouvait apporter auparavant l'appartenance à une religion, à une idéologie ou à un parti, l'éducation des enfants devient une création propre à chaque famille. Certes, elle s'appuie toujours sur des références et des idéaux, mais les parents doivent déterminer ce à quoi ils tiennent, l'expliquer à leurs enfants et bâtir dessus leur autorité. C'est une démarche plus riche, mais aussi plus complexe et aléatoire, et les parents finissent par se sentir bien seuls devant cette nécessité de définir et de transmettre à leurs enfants un cadre et des limites. Et, dans d'autres pays, les parents ont en plus des difficultés supplémentaires que n'avaient pas leurs propres parents…

– Lesquelles ? dit le roi, curieux.

© Groupe Eyrolles

– Sire, vous êtes le dépositaire de l'autorité dans ce pays. Vos comportements, largement transmis à tout le peuple grâce aux moyens d'information modernes que nous connaissons, font ainsi figure d'**exemples** au sein des familles. Si (les dieux nous en gardent !) vos comportements et vos actions se basaient sur la morale de l'argent, sur la recherche immodérée du pouvoir, sur la réussite à tout prix et quel qu'en soit le prix, sur le paraître et les colifichets, sur le népotisme, sur le soutien d'individus à la moralité douteuse, sur des décisions compulsives, sur le refus du dialogue, alors il serait bien difficile aux parents de construire leur autorité au sein de leur famille, avec de tels exemples.

– Peux-tu donc imaginer avoir de tels maîtres ? Cela me semble impensable…

– Cela existe, Sire, cela existe, parfois à notre porte… Et je crois aussi que devraient être particulièrement lourdement punis ceux à qui l'on confie une autorité et qui violent impunément les lois qu'ils ont pour charge de faire appliquer. Cela aussi se rencontre à notre porte… Le sentiment d'impunité vis-à-vis de la loi permet à certains de laisser libre cours à leurs pulsions les plus sombres, sapent toute la structure sociale et la menacent d'effondrement incontrôlable. Les dieux nous gardent que de telles pratiques puissent avoir cours chez nous.

– Tu sais que je suis sans faiblesse pour ceux qui abusent du pouvoir qu'il leur est confié.

Et toi, dit-il à un grand homme maigre qui se tenait dans un coin, ami philosophe, que penses-tu de l'autorité ?

– Sire, vous savez que j'ai toujours obstinément refusé toute position d'autorité, et mon avis n'a que peu d'intérêt…

– Laisse-nous en juger par nous-mêmes, et exprime-nous le fruit de ta pensée, s'il te plaît, mon ami. Car la notion d'autorité

© Groupe Eyrolles

te travaille, je le sais, comme cause de bien des malheurs de l'humanité lorsqu'elle n'est pas strictement encadrée. Dis-nous ce que tu en penses. »

Après un moment de réflexion, le philosophe commença.

« Je crois, Sire, qu'il est nécessaire que des règles fixent le comportement des êtres humains pour qu'ils puissent vivre ensemble au sein d'une société, et qu'il faut faire respecter ces lois par des personnes représentant l'autorité. Cela a été dit. Mais je crois aussi que la **soumission** à une quelconque autorité autre que celle qui régit la vie en communauté est la source de bien des malheurs et de souffrances. Par exemple, que l'on doive faire respecter la règle "Tu ne tueras pas" est une évidence. Mais se mettre volontairement sous la dépendance d'une autorité d'idée, de religion, d'idéologie, ou de toute autre forme d'autorité imposée de l'extérieur par un penseur, un religieux, un gourou ou qui que ce soit qui se dit "maître", me semble une source de conflit intérieur et une source de souffrance. Car dans ce cas l'autorité sous-tend le conformisme, l'obéissance, la soumission à un certain modèle. Suivre une voie définie de l'extérieur, c'est se fermer à tout le reste – et surtout à soi-même. À suivre une ligne, on perd l'espace et la profondeur. Mais ne suivez pas ce conseil, Sire, sinon vous donneriez à mes paroles une autorité qui les contredirait… »

Après un instant de réflexion, il continua :

« En tout cas, je crois que l'essentiel n'est pas d'obéir servilement à une autorité, ou de faire appliquer des règles dans une démarche d'autorité : il s'agit de retrouver l'autorité qui est en soi, l'autorité naturelle qui nous guide et qui ne peut nous tromper, l'autorité que nous impose la nature dans toutes ses fonctions : *"L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté"* - cette phrase n'est pas de moi, mais de Jean-

© Groupe Eyrolles

Jacques Rousseau… Si nous suivons cette autorité naturelle, le monde ira mieux, j'en suis persuadé. C'est cette démarche qui devrait, à mon sens, être au cœur de toute éducation. Et si nous souhaitons que le monde change, il faut bien entendu et d'abord nous changer nous-mêmes, je vous ai souvent tenu ce propos. »

Le roi regarda le philosophe avec affection, sourit et se garda bien de faire quelque commentaire. Il remercia l'assistance et fit preuve de saine autorité : il décida que c'était le bon moment pour danser, et y invita tous les participants. Et avec la déférence due à leur autorité parentale, il demanda aux parents de la petite fille leur autorisation d'ouvrir le bal avec elle.

© Groupe Eyrolles

PARTIE 1

LES BASES DE L'AUTORITÉ

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 1

QU'EST-CE QUE L'AUTORITÉ ?

Au programme

- L'autorité : une forme de pouvoir au service des autres
- Les composantes de l'autorité
- Une déviance de l'autorité : l'autoritarisme
- Le refus d'autorité : la démagogie et le laxisme
- Autorité, obéissance et discipline
- De nouvelles formes d'autorité sans légitimité
- Vers une autorité positive

L'autorité : une forme de pouvoir au service des autres

D'une manière générale, l'autorité est une forme de pouvoir dont on reçoit délégation. L'autorité est fondamentalement faite pour diriger les gens sur lesquels elle s'exerce. Elle est *au service* des autres. Et elle est reconnue par eux.

Il y a par exemple l'autorité du commandant de bateau ou du chef de bord d'un avion, l'autorité du chef de service ou du directeur de centre de vacances. Aux uns on donne pouvoir d'auto-

© Groupe Eyrolles

rité pour mener le bateau ou l'avion à bon port ; aux autres, l'autorité qu'ils reçoivent permet à un groupe de fonctionner aussi harmonieusement que possible. Et ceux qui sont soumis à cette autorité la reconnaissent : le passager accepte l'autorité du chef de bord, l'enfant doit reconnaître l'autorité du directeur de centre.

L'autorité parentale est une délégation de l'État : de par sa fonction, le parent a autorité *légale* sur son enfant.

© Groupe Eyrolles

Les composantes de l'autorité

Une autorité juste est une **responsabilité** qui :

- s'appuie sur un certain nombre de *compétences* ;
- donne certains *droits* ;
- et s'accompagne de certains *devoirs*.

Par exemple, l'autorité du commandant d'un navire ou du chef de bord d'un avion s'appuie sur des compétences reconnues et régulièrement vérifiées ; elle lui donne certains droits (comme des droits de sanction) et s'accompagne de certains devoirs : sécurité des personnes et des biens, respect des consignes et des règles, etc.

De par son autorité légale, le parent aura des *devoirs* d'instruction, de sécurité physique et morale, de soins.

En particulier à l'adolescence et jusqu'à 18 ans, le parent aura parfois à s'appuyer sur cette responsabilité que lui confie l'État, pour refuser ce que réclame l'enfant : tatouage ou piercing, voyage à l'étranger dans de mauvaises conditions, achat d'une moto, etc.

Attention : même si l'on n'est jamais un parent parfait, le pouvoir que donne l'autorité n'est pas sans risques. Mal utilisé, il peut avoir de graves conséquences, faire des ravages sur la personnalité de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra.

L'autorité s'appuie autant sur des droits que sur des devoirs.

© Groupe Eyrolles

Une déviance de l'autorité : l'autoritarisme

Une forme de déviance et de perversion de l'autorité est l'*autoritarisme*. C'est une façon d'exercer le pouvoir d'une manière brutale, en se donnant des droits non légitimés pouvant aller jusqu'à s'arroger des privilèges. Chez le parent, cela pourra se traduire par des ordres et des décisions arbitraires, injustifiables, centrés sur ses pulsions, ses envies, son confort ou son bien-être, au détriment de l'enfant. Parfois, cet autoritarisme se justifiera par des « valeurs » auxquelles l'enfant doit apprendre à se conformer, ou comme un modèle éducatif pour le préparer à une vie « où il faudra se battre ».

On trouve dans la vie politique et sociale de nombreux exemples d'autoritarisme, ainsi qu'à l'école chez certains enseignants et dans le fonctionnement de certaines familles.

Ressurgit également et régulièrement la nostalgie de l'autoritarisme, qui savait former des enfants « bien élevés », garant de l'ordre et de la cohésion du groupe social.

L'autoritarisme se transmet également facilement : on a le même comportement autoritaire envers ses enfants que celui que l'on a subi de ses propres parents, et on justifie ce comportement comme une valeur à transmettre à ses enfants : « *Mon père m'a élevé à coups de trique et a fait de moi un homme. Toi aussi tu seras un homme !* »

Quelques exemples

À la maison

« *Si tu ne ranges pas ta chambre, je t'en colle une !* »

– Pourquoi ?

– Parce que je suis ton père ! »

© Groupe Eyrolles

À l'école

« *Taisez-vous !* » (injonction ne s'appuyant sur aucune explication) plutôt que « *Ouh la la, tout le monde parle ensemble, plus personne ne s'écoute, nous allons faire un moment de silence* ».

En politique ou en entreprise

« *Untel m'a mis dans une situation difficile. Qu'on le vire !* »

Les causes de l'autoritarisme peuvent être nombreuses, par exemple :

- peur de ne pas être respecté dans son rôle de responsable ;
- manque de présence, personnalité faible ;
- goût excessif ou maladif du pouvoir ;
- dérèglement psychologique (dû notamment au fait d'avoir été soi-même victime d'autoritarisme) ;
- méconnaissance des devoirs liés à l'autorité.

L'autoritarisme entre parent et enfant présente de nombreux dangers :

- développement de tensions et d'affrontements avec l'enfant ;
- risques d'enfermement dans un rapport de forces ;
- enclenchement d'une spirale d'actes de moins en moins justifiables, de la part de l'enfant comme du parent ;
- escalade dans la punition (vexation, humiliation…) pouvant aller jusqu'à la violence physique ;
- remise en cause de la personnalité de l'enfant ;
- développement d'un conformisme sournois : ne pouvant pas s'opposer à l'autorité de ses parents, l'enfant apprend à cacher ses sentiments, ses émotions, ses frustrations ;

© Groupe Eyrolles

- dégradation de l'estime de soi de l'enfant : il apprend qu'avoir le sentiment de sa propre valeur est mal[1] ;
- comportements de fuite : fugues, absentéisme et retards, alcoolisme et drogues, désintérêt pour la vie familiale ;
- ressentiment ou haine contre l'autorité, désir de vengeance – et autoritarisme envers les autres : cela deviendra, une fois adulte, la frustration du « petit patron » qui humilie ses subordonnés parce qu'il a lui-même été humilié par une autorité supérieure ;
- et également une fois adulte, respect des règles uniquement lorsqu'il y a un représentant de l'autorité : c'est la « peur du gendarme ».

Être « autoritaire » va souvent à l'encontre de la véritable autorité.

Le refus d'autorité : la démagogie et le laxisme

À l'inverse de l'autoritarisme, il y a les différentes formes de refus d'autorité.

La *démagogie*, c'est lorsque tout est permis, et rien n'est sanctionné. On trouve souvent ce comportement chez le parent qui, pour une raison ou pour une autre, veut se faire aimer à tout prix par son enfant.

1. Voir *J'aide mon enfant à développer son estime de soi*, du même auteur, chez le même éditeur.

© Groupe Eyrolles

Le *laxisme* est une indulgence excessive, un refus d'exercer son autorité, qui conduit peu ou prou à la même chose que l'autoritarisme : la perte de la véritable autorité. On menace, mais on laisse faire. Le laxisme conduit souvent à des comportements d'« enfant-roi » ou d'« enfant-tyran ».

Ces manières de faire s'appuient parfois sur une démarche volontaire du parent, qui considère que l'enfant doit grandir « naturellement », sans contraintes. Il « fait confiance » et, en fait, ne pose aucune règle, aucune limite. Il ne permet pas à l'enfant de se structurer et peut même le mettre en danger. Dans cette démarche, le parent, souvent par crainte de tomber dans l'autoritarisme (qu'il a peut-être subi de ses parents, étant enfant) refuse d'exercer une véritable autorité.

© Groupe Eyrolles

Éduquer un enfant, c'est savoir parfois lui imposer ce qu'il ne veut pas faire, et l'empêcher de faire ce qu'il veut, ce qui nécessitera d'affronter sa frustration, son agressivité ou sa rancune.

Autorité, obéissance et discipline

Certaines notions liées à l'autorité sont sources de confusion, en particulier *l'obéissance* et *la discipline*.

Pour certains parents, avoir de l'autorité, c'est uniquement avoir un enfant « qui obéit », ce qui signifie la plupart du temps que l'enfant doit suivre en permanence des comportements qui lui sont imposés par l'adulte. On confond ainsi l'obéissance avec la soumission.

La juste obéissance est le corollaire d'une saine autorité, et s'établit sur un rapport de confiance. Elle ne s'obtient ni par la contrainte ni par la séduction. La juste obéissance construit, la soumission détruit.

L'obéissance va particulièrement se mettre en place dans ce que nous appellerons le « non-négociable », par ce qu'il y va en général de la sécurité physique ou affective de l'enfant. Mais si, en permanence, l'adulte cherche à imposer ce qu'il veut à l'enfant, par la soumission, il ne prend en compte ni l'autonomie ni la liberté de choix de l'enfant, et l'empêche de grandir. Et en général, l'enfant va résister – ou, à l'extrême, finira chez le psychanalyste…

La notion de discipline est également à préciser. La vraie discipline en éducation, ce n'est pas la discipline militaire, l'obéissance passive de l'enfant à des ordres venus d'en haut : c'est former l'enfant à des conduites et à des comportements qui respectent des règles saines, afin qu'il soit un jour capable de se les imposer à lui-même. La *discipline* doit conduire à l'*auto-discipline*.

> **L'obéissance de l'enfant ne doit pas être le résultat d'une volonté autoritaire du parent, mais l'acceptation de suivre des règles qui structurent sa vie.**

© Groupe Eyrolles

De nouvelles formes d'autorité sans légitimité

De nos jours, les enfants et les adolescents ne refusent pas l'autorité, bien au contraire. Ils s'assujettissent volontairement à des formes d'autorité bien plus dures que celles qu'ils récusent par ailleurs chez leurs parents ou leurs enseignants : ce sont les effets de modes qu'il faut absolument suivre, les comportements de groupe avec des « rites » d'appartenance très durs (alcool, sexe, mises en danger physique), qui créent des formes d'autorité très aliénantes pour l'enfant ou l'adolescent.

Face à ces comportements, il ne s'agit pas de « restaurer l'autorité » mais, bien au contraire, d'aider les jeunes à retrouver des formes d'autorité susceptibles de les aider à grandir.

Vers une autorité positive

Entre ces différentes formes d'autorité qui brouillent souvent notre vision des choses, va se dégager la possibilité d'une *autorité positive*, qui sait être ferme lorsqu'il le faut et souple à d'autres moments. Une autorité basée sur l'écoute de l'enfant et l'attention à lui, une relation mêlée de bienveillance et de fermeté dans laquelle on pourra exiger et interdire lorsque cela sera nécessaire, dans un respect des besoins de l'enfant… et de celui du parent.

En fixant des règles justes et en les faisant respecter, le parent va aider l'enfant à grandir, comme le jardinier aide la plante à pousser.

© Groupe Eyrolles

Cette attitude du parent, à la fois authentique, bienveillante et cohérente, permettra de créer au fil des jours une atmosphère mêlant le respect mutuel au plaisir, à la joie et à la sérénité – assez souvent !

Établir une autorité positive entre le parent et l'enfant, mêlant bienveillance et fermeté.

© Groupe Eyrolles

Du côté des pédagogues

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Dans son ouvrage *Le Contrat social*, Jean-Jacques Rousseau (1712–1778) tente d'établir les conditions d'une société légitime, qui assurerait à chaque individu la sécurité tout en lui permettant de conserver sa liberté.

Dans cette démarche, Rousseau rejette toute autorité reposant sur les privilèges ou sur le droit du plus fort. La seule autorité légitime naît d'un accord réciproque des parties contractantes, d'une convention. L'autorité est un pacte d'association qui n'est suivi d'aucun pacte de sujétion.

Dans *L'Émile*, il propose que le pédagogue n'ait pas pour tâche d'instruire l'enfant, mais de le diriger selon la voix de sa nature propre. Le respect de la liberté intérieure de l'enfant, de sa dignité humaine gouverne toute la pédagogie rousseauiste.

Les idées de Rousseau ont eu une influence décisive sur la manière de penser des hommes du XIXe siècle : *l'Émile* est devenu le bréviaire de nombreux éducateurs, et *Le contrat social* le guide des réformateurs politiques.

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 2

LES RÈGLES

Au programme

- L'existence de règles
- Règles et valeurs
- Un cadre de vie pour grandir
- Comment fixer des règles
- Élaborer un cadre de règles
- L'application des règles

L'existence de règles

Toute vie en collectivité (et la vie tout court !) implique l'existence de règles, et le respect par tous de ces règles.

Ces règles sont de différents ordres et peuvent prendre différentes formes : lois, règlements, consignes, règles de vie.

Les lois, par l'intermédiaire de décrets d'application, permettent de faire appliquer le droit qui définit les règles générales de la vie en société. Les lois sont reliées à la *responsabilité pénale*.

Les règlements définissent le mode de fonctionnement d'un secteur d'activité. Par exemple :

- règlement intérieur d'une école ;
- Code de la route…

© Groupe Eyrolles

Les consignes se rapportent à des comportements précis lors d'actes précis. Par exemple :

- consignes de sécurité dans un train ou un avion ;
- consignes du directeur de Centre de vacances en fonction de l'environnement et du contexte…

Les règles particulières

Les règles sont des principes de conduite dans un domaine particulier : culturel, sportif, familial, personnel. Par exemple :

- des règles de vie en société : la politesse ; on ne frappe pas un camarade ; on n'utilise ni la médisance ni la calomnie ;
- des règles religieuses, avec des interdits ou des comportements particuliers ;
- les règles des différents sports ;
- des règles de la vie en classe, si possible élaborées en commun sous la supervision de l'enseignant : respect des horaires, respect des autres et de l'enseignant, tutoiement et vouvoiement, organisation du fonctionnement de la classe ;
- des règles de la vie familiale : heures de levers et couchers, usage de la télévision ou de jeux vidéos, préparation des repas, hygiène quotidienne, participation aux tâches ménagères, travail scolaire, délimitation de l'aire de jeu, etc.

Ces règles doivent permettre :

- de fixer le cadre de la vie en collectivité, au jour le jour, pour éviter conflits et rapports de forces ;
- la responsabilisation ;
- la sécurité physique, psychologique et affective ;
- le respect mutuel.

© Groupe Eyrolles

Dans une relation d'éducation, ces règles n'ont pas toujours un aspect formel, écrit. Mais il faut que les enfants soient informés de ce qui est autorisé, de ce qui est interdit, et si possible des raisons de ces interdictions. L'idéal est que les enfants, d'une façon ou d'une autre et en fonction de leur âge, soient associés à l'élaboration de ces règles. Nous verrons un peu plus loin comment il est possible de le faire.

Les règles doivent permettre de vivre ensemble. Il ne peut y avoir de rapports sociaux sans contraintes.

Règles et valeurs

Les parents auront en général à cœur de transmettre leurs propres valeurs à leurs enfants. Cela entre dans leur démarche éducative.

Ces valeurs s'exprimeront à travers des règles de comportement (comme la politesse), des règles vestimentaires ou alimentaires (comme manger bio), la participation à des groupes (parti, syndicat, religion, etc.).

Mais attention, les différentes formes de règles sont incluses l'une dans l'autre : les règlements, consignes, règles de vie ne peuvent être en contradiction avec les lois.

La loi républicaine fixe ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Ce cadre fixé par la loi est le ciment social qui permet à un grand nombre de personnes de « vivre ensemble » au sein d'un même pays.

La loi, bien entendu, n'est jamais parfaite, pourra apparaître (ou être) absurde ou injuste, et elle doit évoluer avec le temps. On

© Groupe Eyrolles

peut ne pas y adhérer complètement. Mais ce cadre fixé par la loi reste cependant le garant de l'unité sociale, et le rempart contre toutes les tentations d'extrémisme ou de communautarisme.

Par exemple, les règles de vie familiales ne peuvent être en contradiction avec les règles du Code de la route ou des lois, qui sont d'un degré supérieur. « *Si tu as moins de 15/20 à ton contrôle, tu auras droit à 5 coups de ceinture* » est inacceptable, car les châtiments corporels sont interdits par la loi. De même, le règlement intérieur d'une école ne peut être en contradiction avec des décrets ministériels ; ou les règles religieuses ou traditions ethniques (comme la polygamie ou l'excision) ne peuvent être contraires à la loi, qui reste toujours la référence supérieure.

Les parents, à la fois pour construire leur autorité (qui leur est déléguée par l'État) et pour transmettre leurs valeurs, auront toujours ce garant supérieur – et cette contrainte – qui est la loi.

Cela peut se faire très tôt : « *Tu dois être attaché dans ton siège auto, comme moi je dois mettre ma ceinture de sécurité : c'est la loi. Sinon je peux être puni par un gendarme.* »

Et pour prendre un exemple extrême, on peut avoir des idées racistes (liberté de penser), mais il est interdit de les transmettre à ses enfants : l'incitation à la haine raciale est interdite par la loi.

© Groupe Eyrolles

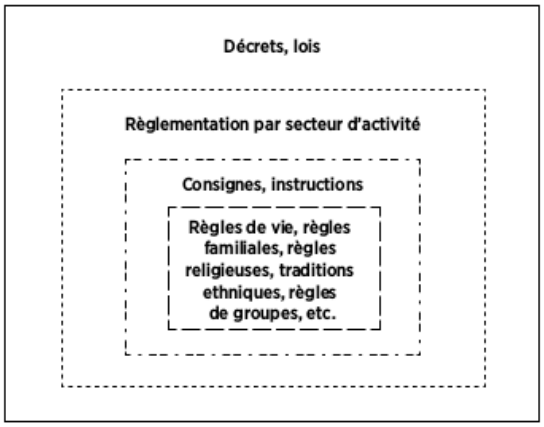

Un niveau de règles ne peut pas être en contradiction avec le niveau supérieur. Et la loi reste supérieure à toute autre règle.

Un cadre de vie pour grandir

Les règles vont former pour l'enfant un *cadre* qui va pouvoir contenir (dans le sens de « empêcher de déborder ») son nécessaire changement. Ce cadre, formé d'un ensemble de règles, de limites, d'interdits, d'habitudes, de comportements, va donner un environnement stable à l'enfant. Il va lui donner une sécurité physique, émotionnelle et psychique dans laquelle il pourra vivre l'incertitude du changement permanent à laquelle il doit se confronter pour grandir et se former.

L'interdit est sécurisant pour l'enfant. Même s'il râle, proteste, crie… il se sent protégé, et peut développer son autonomie dans ce cadre.

© Groupe Eyrolles

Ce cadre aura besoin d'être clairement exprimé et rappelé par le parent, avec rigueur mais sans rigidité, le pire pour l'enfant étant un cadre mou, flou, incapable de contenir ses pulsions ou ses envies.

Ce cadre sera plus ou moins grand, définissant l'espace de liberté de l'enfant. Nous y reviendrons en parlant du « négociable » et du « non-négociable ».

Ce cadre aura également la nécessité d'évoluer – mais sûrement pas de disparaître – au fur et à mesure que l'enfant va grandir, jusqu'à sa complète autonomie : ce qui est interdit à 3 ans pourra être autorisé à 6 ans.

Ce cadre et ces limites seront régulièrement transgressés par l'enfant. Et le parent devra se confronter à cette obligatoire et nécessaire remise en cause de ce cadre par l'enfant, à travers des résistances, des crises, des révoltes, des oppositions : c'est comme cela que l'enfant pourra grandir et trouver progressivement son autonomie. Nous y reviendrons également.

Lorsque l'enfant conteste, il cherche aussi à vérifier la fiabilité du cadre.

© Groupe Eyrolles

Mais en transgressant ces limites, l'enfant doit prendre conscience qu'il n'est plus en sécurité, qu'il n'est plus protégé, qu'il prend des risques. Cette prise de risques, souhaitable pour développer son autonomie, est… risquée. Au parent de transformer progressivement les règles en des *mises en garde* : drogue, vitesse, sexualité, pour que cette prise de risques soit bien comprise et bien assumée par l'enfant.

À mesure que l'enfant grandit et prend de l'autonomie, il faut transformer progressivement les règles en mises en garde.

Comment fixer des règles

Dans un cadre familial, les règles fixées doivent dans la mesure du possible avoir certaines caractéristiques.

Elles doivent être claires et précises

Pour être appliquées, les règles doivent être comprises par l'enfant : phrases courtes, mots simples, forme grammaticale positive, et si possible exprimées de manière impersonnelle pour renforcer l'idée que la règle s'applique à tous :

- On se lave les mains avant et après chaque repas.
- On fait ses devoirs avant d'allumer la télé ou de faire des jeux vidéo.
- On éteint son téléphone portable pendant les repas.

Une règle trop générale favorise la remise en cause de la règle et complique sa mise en application.

© Groupe Eyrolles

Elles doivent être contextualisées

Il faut que le cadre dans lesquelles elles s'appliquent soit fixé ; par exemple, les règles peuvent changer lorsque l'enfant est en vacances ou dans une circonstance exceptionnelle.

- Les enfants de moins de 6 ans se couchent à 20 heures, et à 21 heures pendant les vacances sauf la veille de la rentrée.
- On peut sortir de table avant le dessert, sauf quand on déjeune chez mamie et papi.
- On peut regarder tel film ou telle série, sauf quand la petite sœur est à côté.

Lorsque la non-application d'une règle est volontairement acceptée par le parent, attention de ne pas confondre *situation exceptionnelle* et *acceptation « exceptionnelle »* : le petit enfant ne comprend pas la notion d'exception. Si vous lui dites « *oui, mais exceptionnellement* », il y a de grandes chances qu'il tente de systématiser cette exception dès le lendemain.

Par exemple, l'enfant qui a peur peut venir exceptionnellement dans le lit de ses parents en cas d'orage violent. Mais s'il veut venir sans raison particulière un jour et que vous lui dites « *oui, mais exceptionnellement* », il y a de fortes chances qu'il essaye dès le lendemain de pérenniser cette situation et d'avoir à nouveau votre autorisation, à l'usure. Il sera alors de plus en plus difficile de revenir en arrière.

Elles doivent être stables

Les règles ne doivent pas changer selon l'humeur, la fatigue, l'excitation de l'un ou l'autre des parents, ou en fonction d'un contexte particulier. Si une règle change, il faut expliquer à l'enfant pourquoi elle change :

© Groupe Eyrolles

- Pendant que papi et mamie logent à la maison, pas de piano plus d'un quart d'heure de suite, pour ne pas les fatiguer avec le bruit.
- Lorsqu'il y a des invités le soir à la maison, on ne lit qu'une histoire au lieu de deux, pour ne pas laisser les invités tout seuls.
- Dès que l'on a fini son petit déjeuner, on débarrasse son bol, même en vacances.

Elles doivent être les mêmes pour tous

Il s'agit, au moins pour certaines règles, de bien faire comprendre à l'enfant que tous, enfants comme adultes, nous devons suivre des règles :

- On frappe à la porte de la chambre de quelqu'un d'autre avant d'entrer, même si la porte est ouverte.
- On respecte les heures des repas, sinon on prévient à l'avance.
- On ne fume pas à l'intérieur de la maison.

Elles doivent être peu nombreuses

Leur petite nombre et le fait qu'elles soient **raisonnablement applicables** en fonction de l'âge de l'enfant sont un gage de réussite car, comme le dit la sagesse populaire : « *Trop d'interdits tuent l'interdit* » et « *Un interdit déraisonnable n'est pas raisonnable* ».

© Groupe Eyrolles

Que faire face aux écrans ?

Voici des situations auxquelles l'autorité parentale (et celle des enseignants) est confrontée tous les jours : l'enfant reste collé devant la télévision à regarder des dessins animés de mauvaise qualité ; l'adolescent passe des heures à faire des jeux vidéo mal ou pas contrôlés par les parents, plutôt que de faire ses devoirs ou des activités créatrices ; les jeunes passent des heures à tchatter, à envoyer des SMS ou à téléphoner à toute heure du jour et de la nuit, tout en surfant indéfiniment sur Internet...

Dans toutes ces situations, le parent pourra avoir la tentation de l'autoritarisme (fixer des règles très strictes d'utilisation, punitions, etc.) ou bien se laisser aller au laxisme et à la permissivité pour éviter des causes de conflits permanents.

Outre les conseils simples énoncés ci-dessus pour fixer des règles d'utilisation, et à défaut de ne pouvoir s'appuyer sur des règles fixées par une instance extérieure (comme cela peut être le cas à l'école), on peut ici appuyer son autorité sur de nombreuses études scientifiques concordantes. Voici quelques résultats, abondamment confirmés, sur ces sujets facilement polémiques :

- On doit absolument éviter de mettre un enfant devant un écran (télévision, supports médiatiques électroniques) **avant 3 ans**. Ensuite, son immersion dans le monde des écrans doit être très progressive et contrôlée par les parents. Une exposition trop précoce à la télévision et aux écrans a été reliée à un déficit de développement intellectuel, au manque de concentration, à l'impulsivité, à des difficultés à s'organiser et, globalement, à des difficultés à l'école dès la maternelle.
- Éviter absolument de mettre une télévision dans la chambre de son enfant : on perd tout contrôle sur le temps qu'il passe devant et sur les programmes qu'il regarde.
- Expliquer aux préadolescents et aux adolescents qui passent plus de quatre heures par jour devant des écrans (télévision, console, ordinateur et téléphone portable) que cela a été directement relié par des chercheurs à une augmentation du stress, à un plus grand risque de dépression, à un déficit en estime de soi – en bref : à être moins heureux.

© Groupe Eyrolles

- L'impact négatif des images semble être directement proportionnel au temps passé devant les écrans, et chaque heure supplémentaire de visionnage augmenterait le risque de troubles de la personnalité chez le jeune.
- Les jeux vidéo ont été reconnus pour avoir des aspects positifs, à condition de les pratiquer avec modération : moins d'une heure par jour, et en évitant les jeux ultra violents.
- Le téléphone portable émet en permanence des ondes, qui sont nocives à un niveau encore mal évalué. Demander au jeune de l'éteindre la nuit, et de ne surtout pas le laisser à côté de sa tête, sur l'oreiller...

Élaborer un cadre de règles

Quand ?

Un bon moment pour élaborer un cadre de règles avec son enfant est la rentrée scolaire, au moment de la rupture entre vacances et école. Ces règles sont mises au point d'un commun accord pour l'année, jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, mais on peut accepter de les rediscuter à mi-parcours, par exemple pendant les vacances de Noël.

Que fixer ?

Ces règles doivent être peu nombreuses, ne pas trop entrer dans le détail (ne pas vouloir prévoir tous les cas possibles) et toucher à ce que l'on considère comme essentiel, par exemple : l'argent de poche, les sorties, les horaires de coucher, la participation à la vie familiale.

© Groupe Eyrolles

Sous quelle forme ?

Ces règles établissent un contrat, dans lequel l'enfant **et** le parent s'engagent. En voici un exemple, vécu par une mère avec son pré-adolescent de 13 ans :

L'enfant	Les parents
Je m'engage à... - être à la maison le soir au plus tard à 19 heures ; - ne pas laisser traîner mes affaires dans les pièces communes de la maison ; - prévenir la veille si je viens déjeuner avec des copains/copines ; - éteindre mon ordinateur au plus tard à 22 heures.	*Nous nous engageons à...* - payer : tous les frais liés à la scolarité ; la nourriture ; les transports ; les vêtements (pour un maximum de 80 euros par mois) ; le forfait 6 heures de ton téléphone portable ; - venir te chercher à la gym le mercredi soir chaque fois que c'est possible.
Je suis d'accord pour... - partager le repas du soir en famille ; - recevoir 15 euros d'argent de poche par semaine. Si j'ai besoin de plus, je me débrouille seul pour en gagner ; - éteindre mon téléphone portable pendant la nuit et le poser loin de ma tête ; - payer sur mon argent de poche les heures hors forfait de mon téléphone portable.	*Nous sommes d'accord pour...* - te laisser tranquille dans ta chambre et ne pas t'obliger à la ranger ; - te laisser dormir autant que tu veux lorsque tu n'as pas école ; - que tes copains/copines viennent à la maison, mais sans occuper le salon ni toucher à la chaîne Hi-fi.
Si... - je ne suis pas à l'heure, je préviens dès que possible ; - je souhaite sortir le soir, je préviens la veille ; - je rentre en soirée plus tard que prévu, j'accepte de ne pas sortir la semaine suivante.	*Si...* - nous sommes absents à un repas, nous faisons en sorte qu'il y ait ce qu'il faut au réfrigérateur ou au congélateur ; - tu as un besoin d'argent exceptionnel et justifié, nous pouvons participer.

© Groupe Eyrolles

Et si les règles sont transgressées ?

Il est probable que l'enfant transgressera, à un moment où à un autre, telle ou telle règle. Dans ce cas, la transgression d'une règle pourra être suivie d'une sanction. Nous y viendrons plus en détails un peu plus loin.

On évitera cependant de vouloir absolument et d'une manière rigide faire appliquer toutes ces règles, sous peine de créer un état de tension permanent dans la vie de l'enfant et de la famille.

Mais chaque transgression sera l'occasion de rappeler la règle, non pas dans l'émotion du moment, mais en se référant à un cadre extérieur :

« Aïcha, ton manteau traîne dans le salon, je te rappelle que c'est une partie commune.

- Oui Maman » (soupir). Aïcha vient dans le salon, ramasse son manteau et va le jeter sur son lit.

L'application des règles

Ces règles définissent donc un cadre et sont indispensables à l'enfant pour l'aider progressivement à se structurer. Elles mettent des limites, des bornes.

Dans leur application, il faudra au parent un mélange de bienveillance et de fermeté :

- la *bienveillance* pour rester dans la juste mesure, pour ne pas donner une importance exagérée à des faits qui ne le méritent pas ;
- et de la *fermeté* pour faire appliquer les règles fixées, malgré les oppositions, les cris, les bouderies…

© Groupe Eyrolles

L'autorité est faite à la fois de fermeté et de relation. La fermeté sans la relation est de la brutalité, la relation sans fermeté est de l'impuissance.

D'une manière pratique, voici quelques conseils, à adapter.

Fonctionner sous forme de permission plutôt que sous forme d'interdits

Il vaut mieux dire à son enfant adolescent : « *Je t'autorise à rentrer tard, mais avant minuit* » plutôt que « *Je t'interdis de rentrer après minuit* ».

Car pour avoir de l'autorité, il faut savoir autoriser. Si l'on ne fait qu'interdire, on est un dictateur.

Tolérer les écarts

Imposer une obéissance absolue au suivi des règles (sauf celles « non-négociables[2] » qui mettent en jeu la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant) risque de transformer la famille en un lieu de stress, de crainte et de tensions, nuisibles tant au parent qu'à l'enfant.

Les écarts peuvent d'ailleurs donner l'occasion de discussions intéressantes lorsqu'il s'agira de comprendre pourquoi ils se sont produits : comprendre avec l'enfant pourquoi une règle a été défiée, c'est aussi une façon pour lui de l'intégrer et de se l'approprier !

2. Ce terme est défini au chapitre suivant.

© Groupe Eyrolles

Accepter de répéter

L'application d'une règle par l'enfant ne se fera jamais – ou bien rarement – dès la première fois. Toute transgression ou tentative de transgression de la règle sera l'occasion pour le parent de rappeler la règle, jusqu'à ce qu'elle soit intégrée par l'enfant : l'habituelle consigne du soir « *On se lave les dents avant d'aller se coucher* » devra être répétée un certain nombre de fois jusqu'à ce qu'elle devienne une habitude acquise.

Maintenir un espace de parole et d'écoute

Il est important que le parent ouvre *un espace de parole et d'écoute* avec l'enfant, pour expliquer, donner un sens aux règles – mais en dehors du moment où la règle s'applique ! Nous détaillerons plus loin comment.

Appliquer les sanctions

Il est essentiel que l'enfant connaisse le *risque de sanction* si ces règles ne sont pas suivies, et que la sanction soit effectivement appliquée.

Avoir les moyens de sanctionner en cas de non-application de la règle

Imposer une règle sans pouvoir (ou être capable de) sanctionner mine l'autorité du parent et rend difficile la formation de la personnalité de l'enfant.

© Groupe Eyrolles

Être cohérent

L'enfant doit savoir *qui pose les limites*, et *qui est le garant* de la bonne application de ces règles. En particulier, il est indispensable que les deux parents soient *cohérents* par rapport à ces règles de vie et à leur application. Il est désastreux que les enfants sachent que tel acte est autorisé par la mère mais interdit par le père.

Familles recomposées : comment affirmer l'autorité parentale ?

Établir une saine autorité dans une famille recomposée n'est pas une simple affaire. Bien souvent, le manque de légitimité de la « pièce rapportée » pourra servir de prétexte aux enfants pour refuser toute autorité : « *De toutes façons, tu n'es pas mon père !* » Cela peut créer bien des tensions et des souffrances, et mettre en péril le couple recomposé.

C'est le plus souvent un leurre de penser que l'on peut assumer une autorité légitime sur les enfants qui ne sont pas les siens lorsque l'autre est présent, un leurre de penser que l'on peut prendre sa place. Voici deux conseils simples pour éviter les blocages :

- On n'intervient *jamais* lorsque le parent biologique intervient. Ce qui n'empêche pas, après l'acte d'autorité, d'en discuter avec lui et de lui dire ce que l'on en pense.
- Lorsque l'on doit faire preuve d'autorité hors de la présence du parent biologique, on intervient en tant qu'*adulte*, et non en tant que conjoint rapporté, en précisant bien cette position. Et on peut en parler ensuite avec son conjoint et/ou avec l'enfant, pour clarifier les choses si nécessaire.

© Groupe Eyrolles

FERNAND OURY : ACCEPTER LES RÈGLES

Fernand Oury (1920-1998), instituteur, s'est interrogé sur cette question dont il a fait le centre de son travail : « Comment aider les jeunes à accepter des règles qui leur permettent d'apprendre et de grandir ? »

Plus précisément, comment se fait-il que des enfants qui ne « tiennent pas en place », incapables de se concentrer sur leurs leçons ou leurs devoirs, ou de travailler avec d'autres, acceptent sans difficulté, dans d'autres circonstances et d'autres contextes, de suivre des règles strictes, en particulier dans des activités sportives ?

Par analogie avec le judo, où les capacités de chacun sont repérées par la couleur de leur ceinture (de la ceinture blanche à la ceinture noire), Fernand Oury va créer dans sa classe un système de « ceintures », que recevra l'enfant en fonction de ses capacités à faire telle ou telle chose. Ainsi tel élève aura une ceinture marron en comportement (cela signifie qu'il est capable de respecter les règles de comportement), mais il pourra avoir une ceinture bleue en opérations, verte en problèmes, et jaune en grammaire ou en orthographe parce qu'il est plus faible dans ces disciplines.

L'enfant passe au niveau supérieur quand il se sent prêt, quand il a le sentiment qu'il peut faire des choses un peu plus compliquées. Comme au judo, c'est chacun qui décide qu'il peut passer à la ceinture supérieure.

Parce que les enfants ne grandissent et ne progressent pas au même rythme, Fernand Oury a ainsi toujours défendu le principe de l'hétérogénéité dans la classe. Mieux, il l'a organisé : les ceintures de couleur permettent d'orchestrer collectivement les différences de niveau pour le bénéfice de tous.

Tout système scolaire qui impose aux enfants d'apprendre *la même chose*, *de la même manière* et *au même moment* refuse une évidence de diversité, et peut créer énormément de dégâts chez les enfants : échec scolaire, démotivation, mauvaise orientation, etc.

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 3

LE NÉGOCIABLE ET LE NON-NÉGOCIABLE

Au programme

- Comment définir le « négociable » et le « non-négociable » ?
- Délimiter un espace de liberté à l'enfant
- Évolution du négociable et du non-négociable
- Établir un contrat librement consenti

Comment définir le « négociable » et le « non-négociable » ?

Pour toutes ces règles, il y a celles qui sont *négociables* et celles qui sont *non-négociables*.

Le « non-négociable », c'est le cadre où s'applique directement l'autorité du parent, pour des raisons claires : sécurité, santé, soin, enseignement, valeurs morales, etc. C'est ce que l'on interdit *absolument*. L'interdit n'est pas un caprice de celui qui exerce l'autorité, c'est ce qui protège l'enfant, contre les agressions des autres autant que contre ses propres débordements. C'est ce qui permet de vivre ensemble dans un groupe ou une société.

Le « négociable », c'est… tout le reste.

© Groupe Eyrolles

Délimiter un espace de liberté à l'enfant

La différence entre le non-négociable et le négociable doit être progressivement expliquée à l'enfant, pour qu'il distingue bien et l'un et l'autre : certaines règles peuvent être remises en cause, d'autres non.

On définit ainsi son *espace de liberté*, dans lequel il peut grandir et s'épanouir, et cet espace de liberté a des bornes qui en fixent les limites : l'enfant n'est pas dans un espace chaotique sans repères[3].

3. Il en est de même pour l'adulte. La France est un État de droit, à opposer à un régime totalitaire : l'État de droit dit ce que l'on n'a pas le droit de faire, le régime totalitaire impose ce que l'on doit faire. Tout ce qui n'est pas interdit par la loi est donc un *espace de liberté* pour chaque individu.

© Groupe Eyrolles

Voici trois manières de définir et de vivre ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

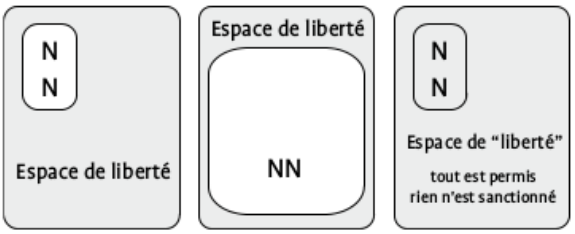

Première manière : non-négociable réduit, mais essentiel

Dans la première manière de faire (à gauche), le non-négociable est réduit mais essentiel : on ne transige pas avec ces règles, l'enfant doit absolument les appliquer. C'est cette manière de faire qui est souhaitable dans la vie courante.

Par exemple, dans le non-négociable, il peut y avoir :

- L'enfant donne la main pour traverser la rue.
- La violence est interdite : on ne frappe pas, on ne mord pas un autre enfant.
- L'enfant met un casque lorsqu'il est sur le siège enfant du vélo de papa ou maman.
- L'enfant se brosse les dents le soir.

Dans le négociable, il peut y avoir :

- les heures où l'enfant peut regarder la télévision (en fonction des programmes) ;
- l'utilisation du téléphone portable ;
- le rangement de sa chambre…

© Groupe Eyrolles

Deuxième manière : le non-négociable occupe presque tout l'espace

La deuxième manière (dans laquelle le non-négociable occupe presque tout l'espace) est parfois nécessaire, en particulier lorsqu'il y a danger physique : apprendre à marcher dans la rue, voyager en pays étranger, vivre à bord d'un voilier, comment utiliser les outils dangereux…

Mais si cette deuxième manière de faire est celle qui prévaut dans la vie courante, il y a risque de développer chez l'enfant (ou l'adolescent) de la *soumission* ou de *révolte*, avec l'engrenage :

violation de la règle → sanction → révolte → nouvelle violation de la règle…

Et les apparences sont parfois trompeuses : des enfants élevés avec un espace de liberté très restreint pourront apparaître comme polis, bien élevés, ayant de bons résultats à l'école, bref faire la fierté de leurs parents – et se construire sur des sentiments de mensonge, de culpabilité, de soumission dont ils paieront le prix une fois adulte.

Troisième manière : le flou

La troisième manière de faire, lorsque le non-négociable et le négociable sont mélangés et flous, ou appliqués d'une manière imprévisible ou erratique, est la plus dangereuse : c'est la *démagogie* (tout est permis, rien n'est sanctionné) ou le *laxisme* (on menace, mais on laisse faire). Même la partie non-négociable est violée, d'une manière imprévisible ou erratique, souvent suivant l'humeur du parent.

Outre les dangers physiques qu'elle comporte parfois, cette manière de faire ne permet pas à l'enfant de se structurer correc-

© Groupe Eyrolles

tement : pas de limites claires, application de règles variables selon les émotions du moment, menace de sanctions sans application. Une fois adulte, il risque d'avoir ce même type de comportements, avec des conséquences autrement plus graves.

Ce troisième comportement prend souvent racine dans le souhait, pour le parent, de *se faire aimer* à tout prix par son enfant : parent séparé, ou parent avec des horaires de travail difficiles, ou parent en réaction contre sa propre éducation trop rigide.

Il peut être également la conséquence du désir du parent de convaincre l'enfant à tout prix du bien-fondé de chaque règle. S'il est important d'*expliquer* à l'enfant, il n'est pas nécessaire *de vouloir le convaincre*. Dans ces excès de communication, l'enfant, qui a bien compris le fonctionnement du parent, discute de tout, remet en cause en permanence chaque règle, et l'ensemble devient flou.

La dimension du cadre

Elle a également son importance. Si le cadre est trop restreint, l'enfant risque d'en sortir rapidement et de se trouver en danger. S'il est trop large, il risque d'être en danger *à l'intérieur* de son espace de liberté : à lui permettre trop de choses, on donne à l'enfant une responsabilité qu'il n'est pas encore à même d'assumer.

Bien distinguer le négociable et le non-négociable. L'ensemble permet de déterminer l'espace de liberté de l'enfant.

© Groupe Eyrolles

Amour de son enfant et autorité : que faire face à un enfant agressif ?

Le parent se trouve souvent démuni face à l'agressivité de son cher petit/de sa chère petite lorsque vient le temps de la révolte.

Le parent bienveillant tentera de répondre par l'écoute, la patience ou différentes techniques de psychologie active censées aider à résoudre les conflits avec son enfant. Sans succès : l'enfant – souvent grand adolescent – continue à répondre au parent par l'agressivité, la violence et l'irrespect. Confrontée à cette situation, voici la réponse d'une mère à sa grande fille, dit avec calme et fermeté – et surtout sans agressivité :

« *Tu es ma fille, et quel que soit ce qui se passe et ce qui arrive, je t'aime et t'aimerai toujours. Mais dans les relations avec les gens, je n'accepte pas la violence. Je coupe toute communication avec toi tant que tu ne reviens pas vers moi sur un autre registre que la violence.* »

Suite à cette déclaration, la jeune fille a retrouvé très rapidement une communication normale avec sa mère.

Il s'agit donc ainsi d'affirmer deux choses essentielles chez le parent : l'amour pour son enfant, mais également le refus de la violence, même venant de son enfant. Car cette violence empêche toute communication, donc toute possibilité de vivre ensemble.

Évolution du négociable et du non-négociable

Quand négocier le négociable ?

Accepter qu'une partie des règles soient négociables ne signifie pas accepter qu'elles soient remises en cause en permanence, ce qui ne ferait que saper l'autorité du parent et brouiller la conception de l'enfant dans la relation d'autorité.

© Groupe Eyrolles

Des règles peuvent se négocier – ou se renégocier, mais *en dehors* du moment où elles doivent s'appliquer : comme dans tout bon management, on négocie un contrat avant, pas au moment de l'appliquer !

Sans doute la meilleure façon de réagir, lorsqu'une règle pose problème, est de « prendre rendez-vous » avec l'enfant pour en parler :

- « *Nous reparlerons de ton heure de coucher à ton prochain anniversaire.* »
- « *Je te propose que nous discutions tranquillement de ton argent de poche ce week-end, et que nous fixions ensemble des règles sur ce sujet pour l'année à venir.* »

Outre le fait d'en discuter « à froid » et non « à chaud », cela permet au parent comme à l'enfant de réfléchir plus sereinement sur les nouvelles décisions à prendre.

On établit ainsi un *cadre de discussion* qui peut avoir ses rites (jour d'anniversaire, premier jour des vacances, une glace au chocolat obligatoire, etc.), une sorte de lieu et de temps particuliers où l'on peut s'extraire de la vie de tous les jours pour parler ensemble et discuter de ce qui a besoin de l'être.

La remise en cause du non-négociable

La partie « non-négociable » de la vie de l'enfant va également évoluer au fil du temps, et il sera en général le premier à vous le faire savoir ! Il y aura un âge où il voudra aller à l'école tout seul – même en traversant des rues dangereuses, où il voudra coucher chez des copains ou des copines que vous ne connaissez pas, ou rentrer tard le soir. Étapes souvent angoissantes dans la

© Groupe Eyrolles

vie du parent, où l'enfant semble lui échapper progressivement, car il veut prendre son envol.

Remettre en cause le non-négociable est donc une démarche naturelle chez l'enfant, à travers laquelle il va créer progressivement son autonomie.

Ouvrir un espace de parole particulier pour discuter du « négociable » et, quand cela s'avère nécessaire, du « non-négociable ».

Parler avec son enfant

Lorsque la sanction semble sans effet, ou si le parent prend effectivement conscience que des règles doivent évoluer, la réaction souhaitable du parent est de *parler* avec son enfant.

Quelques remarques

- Parler avec l'enfant signifie également que l'on doit l'écouter.
- Parler avec l'enfant ne signifie pas que l'on soit d'accord avec lui, et qu'on lui donne forcément raison : il peut donner son

© Groupe Eyrolles

avis, exprimer ses souhaits et ses demandes, mais c'est l'adulte qui aura la décision finale.

- Cette décision finale doit tenir compte, au moins partiellement, de ce qu'a exprimé l'enfant, sinon il risque d'avoir le sentiment d'avoir été manipulé ou trompé.
- Ne pas entrer dans une logique d'égalité entre parents et enfants (« *Pourquoi vous faites ça et pas moi ? !* »). Si certaines règles importantes doivent être suivies par tous, enfants comme adultes (par exemple l'interdiction de la violence, ou des marques de respect et de politesse), d'autres ne s'appliquent qu'à l'enfant. Par exemple, il est anormal pour un parent de permettre à l'enfant, au nom de l'égalité, de se coucher tous les soirs à minuit au prétexte qu'il se couche lui-même à minuit : un enfant (comme un adolescent) a besoin de plus de sommeil qu'un adulte.
- Les enfants, surtout petits, sont immatures pour prendre des décisions ; vouloir absolument les laisser libre de créer leurs propres règles, souvent même au détriment du parent, met en danger la structuration de leur personnalité – sans compter leur santé physique ou psychique, et celle du parent.
- Le fait de lui « donner le choix » peut également être difficile à vivre par l'enfant ; lui demander « *Tu préfères travailler seule à la maison ou rester à l'étude ?* » risque de créer une situation de frustration et de désarroi. Surtout lorsque la réponse souhaitée n'est pas prévue dans le choix : « *Je voudrais faire mes devoirs à la maison et que tu sois là !* »

Pour parler avec son enfant d'un problème pour lequel il faut trouver une solution *ensemble*, différentes techniques peuvent aider[4] :

4. Certaines de ces techniques sont décrites dans *Au bon plaisir d'apprendre* (Éditions du mieux-apprendre), du même auteur.

© Groupe Eyrolles

- Des règles empruntées aux *techniques de médiation* : par exemple, chacun parle à son tour, et on répète à chaque fois avec ses propres mots ce qu'a dit l'autre, avant d'aller plus loin, pour être sûr d'avoir bien compris ce qu'il avait à dire.
- Des règles d'*écoute active* : on répète à l'enfant ce qu'il a dit, ce que l'on a compris, et on lui demande de développer l'un des points qui nous a semblé important.
- Une démarche structurée de *résolution de problème*, applicable aussi bien dans son travail que dans un cadre familial.

La démarche de résolution de problème

Il s'agit de rechercher *ensemble* – parent(s) et enfant(s), une solution à un problème clairement identifié, et que cette solution soit acceptable par tous. On suit alors la démarche structurée suivante :

- Bien définir le problème, et en particulier *qui* a le problème : le parent ? l'enfant par rapport au parent ? l'enfant par rapport à d'autres enfants ? Est-ce un problème localisé, ou que l'on peut mettre dans un ensemble plus vaste ?
- Rechercher toutes les solutions possibles et les noter sur un papier, sans les juger ni les trouver irrecevables *a priori*.
- Lorsque la créativité se tarit et que plus personne n'a de solution possible à proposer, on passe à l'évaluation des solutions. Chaque solution est reprise, et on discute pour mettre en évidence :
  - ses avantages et ses inconvénients ;
  - ses conséquences à court, moyen et long terme, pour soi et pour les autres ;
  - ses implications concrètes (temps, argent, modification des règles ou de l'organisation familiale, etc.).
- Prendre une décision sur une solution acceptable par chacun – qui peut être un mélange de plusieurs solutions envisagées auparavant. Cette décision doit entrer dans les détails de sa mise en application, en particulier les tâches qui y sont liées. Il lui faut également une *temporalité* : quand l'appliquer et jusqu'à quand.

© Groupe Eyrolles

- Formaliser cet accord d'une manière écrite, et l'afficher bien en évidence.
- Exécuter la décision – c'est souvent la partie la plus délicate à réaliser, surtout au début de son application. Montrer de la patience et de la fermeté bienveillante.
- Évaluer quelque temps plus tard l'efficacité de la solution choisie. La modifier si nécessaire. Et si un constat d'échec est patent, revenir à la case départ et recommencer le processus.

Cette négociation n'est pas une perte d'autorité : c'est une manière de faire prendre conscience à l'enfant – puis à l'adolescent – de sa responsabilité dans la résolution des conflits que génère l'application de l'autorité. L'enfant apprend également à structurer sa réflexion, en évitant les comportements compulsifs.

- Des éléments de *communication non-violente*, de « langage girafe », par lequel on peut exprimer ses sentiments et ses besoins sans déclencher chez l'autre des réactions de violence.

La communication non-violente

L'Américain Marshall Rosenberg est un spécialiste de la résolution de conflit. Il a mis au point la « communication non-violente », qui s'attache directement au langage en tant que porteur du conflit. « Changez le langage, dit-il en substance, et le conflit sera sur le chemin de sa résolution. »

Plus précisément, il a imaginé deux personnages (représentés par des marionnettes) : le chacal et la girafe. Le chacal hurle pour communiquer. C'est un langage fait de critiques et d'interprétations qui amplifie le conflit (et parfois le crée). La girafe parle autrement : elle observe sans juger, elle exprime des sentiments sans en rendre l'autre responsable. C'est le langage du cœur (la girafe est le mammifère terrestre qui a le plus gros cœur).

Lorsque la situation conflictuelle passe au niveau du langage, il s'agit alors de transformer la forme et la tournure des phrases pour passer d'un langage chacal à un langage girafe.

Les quatre composantes de ce langage particulier peuvent être résumées dans cette phrase :

© Groupe Eyrolles

• **Observer sans juger** : « Quand je t'entends (vois, imagine, etc.) dire cela... »
• **Exprimer son sentiment** : «... j'ai le sentiment que... »
• **Exprimer ce qui est important pour soi :** « ... parce que j'aurais voulu... »
• **Exprimer son besoin** : « ... et j'aimerais maintenant que... »

Quelques exemples

- *« Quand je vois tes résultats, j'ai peur que tu ne réussisses pas. J'aimerais que tu consacres plus de temps à ton travail scolaire. Comment puis-je t'aider ? »*
- *« Je suis furieux quand je te vois te pourrir la santé en fumant sans arrêt. J'aimerais te voir moins fumer, et reprendre tes entraînements de basket. »*
- *« Quand tu laisses traîner tes affaires dans le salon, j'ai le sentiment que ce n'est pas important pour toi. J'aimerais que les parties communes de la maison restent rangées et agréables à vivre pour tous. Pourrais-tu mettre tes affaires dans ta chambre quand tu rentres de l'école, comme nous l'avions décidé en début d'année ? »*

- Utiliser les *six chapeaux pour penser*, où l'on distingue bien (pour ne pas tout mélanger), en fonction du « chapeau » que l'on porte, les faits objectifs, les sentiments et les émotions, les aspects positifs et négatifs, les solutions possibles, etc.

Les six chapeaux pour penser

L'idée générale des « six chapeaux », imaginée par l'anglais Edward De Bono, est très simple : lorsque l'on réfléchit à un problème, de quelque nature qu'il soit, seul ou en groupe, on peut se coiffer délibérément d'un chapeau (fictif ou réel) dont la couleur représente les types de pensées que l'on s'autorise à avoir.

Le chapeau blanc

Le blanc indique la neutralité.
Avec le chapeau blanc, on ne s'autorise que les faits indiscutables, en général chiffrés, à la manière d'un ordinateur. On s'efforce d'être neutre et le plus objectif possible.

© Groupe Eyrolles

Le chapeau rouge

Le rouge suggère les émotions.

Le chapeau rouge permet d'exprimer des sentiments, des émotions, des intuitions vagues. On ne cherche jamais à les justifier ou à leur donner une base logique. C'est l'opposé de l'information neutre et objective.

Le chapeau rouge légitime (en les canalisant) les émotions et les sentiments. Cela évite qu'ils soient entremêlés avec les faits, les opinons ou les critiques.

Le chapeau noir

La couleur noire est négative.

Avec le chapeau noir, on se concentre uniquement sur ce qui est négatif et logique dans le problème.

Le chapeau noir met en évidence ce qui ne va pas, ce qui est incorrect ou erroné, sans passion ou jugement. Il met en évidence les risques et les dangers.

Le chapeau noir est négatif, mais n'est pas émotionnel (les émotions négatives sont pour le chapeau rouge).

Le chapeau jaune

Le jaune symbolise le soleil, la clarté et l'optimisme.

Avec le chapeau jaune, on explore les idées d'une manière positive. On cherche à trouver les bénéfices possibles des idées. Du chapeau jaune viennent des propositions concrètes et des suggestions. Il couvre également les rêves, les visions et les espoirs. Le chapeau jaune est lié à l'optimisme.

Le chapeau vert

Le vert symbolise la créativité, la fertilité, ce qui pousse et grandit.

Avec le chapeau vert, on crée des idées, de manière parfois surprenante. On propose des solutions, même les plus étonnantes. La « pensée décalée » est encouragée.

Le chapeau bleu

Le bleu symbolise le calme, la maîtrise. C'est également la couleur du ciel, qui domine.

© Groupe Eyrolles

Le chapeau bleu contrôle les autres chapeaux et leur fonctionnement. Il pose la question de départ, la rectifie en cours de route si nécessaire, décide quels chapeaux utiliser, et tire les conclusions.

Exemple : Pierre veut arrêter le latin

• Chapeau blanc : les faits

Pour quelles raisons ? Quelles sont tes notes ? Est-ce possible ? Comment faire ?

• Chapeau rouge : les émotions

« Je n'aime pas ça ; ça ne m'intéresse pas ; le prof est nul ; etc. »

• Chapeau noir : les inconvénients

Pas de points supplémentaires au bac ; pourrait être utile dans ton futur métier ; problèmes administratifs ; comment justifier cela auprès de l'enseignant ?

• Chapeau jaune : les points positifs

Horaires scolaires moins lourds ; possibilité de pratiquer un autre sport...

• Chapeau vert : créativité, recherche d'autres solutions

« Et si quelqu'un t'aide à faire tes devoirs de latin chaque semaine ? Juliette, tu sais, la fille rigolote qui fait des études d'égyptologie ? »

• Chapeau bleu : dirige l'emploi des chapeaux et prend la décision.

À éviter...

Dans ce dialogue avec l'enfant, on évitera les discussions à simple sens, généralement sous la forme d'un interrogatoire :

« *Pourquoi tu as fait ça ?* », suivi d'un sermon :

« *Tu sais que ce n'est pas bien !* » et se conclut par un engagement forcé :

« *Tu me promets de ne plus recommencer ?* » Ce type de discussion ne fait que repousser le problème, et programme la prochaine transgression.

Parler avec son enfant doit entrer dans une relation riche et respectueuse – même si la discussion est tendue !

© Groupe Eyrolles

Établir un contrat librement consenti

La discussion doit avoir pour but l'établissement d'un nouveau contrat entre le parent et l'enfant, une solution acceptée par les deux parties.

> **En droit, on définit le contrat comme un échange libre des volontés, créant pour les uns et pour les autres des obligations.**

Cela doit permettre à l'enfant de s'engager *librement*, sinon cet engagement n'aura aucune valeur.

Et, comme dans tout contrat, le parent (ou l'adulte) doit être clair sur ce à quoi il s'engage, de son côté. Ainsi l'enfant et le parent s'engagent en connaissance de cause.

Par exemple, concernant l'argent de poche donné à un adolescent chaque semaine, qu'il considère comme insuffisant par rapport à ses copains et à ses copines, le parent peut s'engager à aider l'enfant à trouver d'autres sources de revenus (baby-sitting, nettoyage de voiture, etc.), ou à le conseiller dans ses achats – sans lui imposer son point de vue !

Mais attention de ne pas imposer à l'enfant des contrats truqués, des contrats de dupes, où l'enfant n'a que des contraintes et des obligations, et l'adulte aucune. Ces contrats tiennent plus de la manipulation que de l'établissement d'une vraie relation.

Des parents, des responsables éducatifs ou des enseignants proposent parfois ce type de contrat à l'enfant en difficulté scolaire, qui n'est qu'une forme d'autoritarisme déguisé. Il est rare qu'un enseignant propose (en contrepartie des contraintes que va s'imposer l'enfant) de modifier ou d'adapter sa pédagogie, pour mieux s'adapter à la manière d'apprendre de l'enfant, ou à ses besoins particuliers.

© Groupe Eyrolles

Lorsque la séduction tente de remplacer l'autorité

Pour beaucoup de parents – et en particulier pour beaucoup de femmes élevant seules leur enfant –, l'enfant est considéré comme une source essentielle de bonheur dans un monde de plus en plus stressant. Revenir à la maison le soir, fatiguée par la journée de travail, tendue par les innombrables problèmes matériels à résoudre, ne donne pas envie de faire preuve d'autorité. La tentation est alors de vouloir séduire l'enfant, essentiellement en acceptant tout ce qu'il demande, afin de pouvoir lui demander d'agir comme on le souhaite : « *Je t'achèterai ce jean à 150 euros, mais fais-moi plaisir ma chérie, fais ceci, ne fais pas cela.* » On tente de séduire, pour ne pas exiger.

Outre, pour le parent, le fait de subir les innombrables incitations publicitaires auxquelles est soumis l'enfant et qu'il va exiger pour le prix de son affection, cela peut créer des relations affectives troubles, pouvant aller jusqu'au fusionnel : fortement déconseillé par les psychologues ! L'enfant apprend à monnayer son affection, et entre dans des comportements dont il risque de ne pas sortir sans dégâts. Lorsque le moment sera venu, pour lui, de voler de ses propres ailes, il pourra se sentir coupable d'abandonner son parent.

© Groupe Eyrolles

ALEXANDER S. NEILL

Alexander S. Neill est le fondateur d'une école anglaise, Summerhill, qui a déclenché – et continue régulièrement de déclencher – d'intenses polémiques dans le monde éducatif anglais, et ailleurs.

À Summerhill, les enfants ne sont pas obligés de suivre les cours qui leur sont proposés. Ils peuvent, autant qu'ils le veulent et aussi longtemps qu'ils le veulent, jouer, bricoler, dessiner, faire de la musique ou du vélo, ou ne rien faire.

L'école est auto-gérée. Lors d'assemblées hebdomadaires, les enfants débattent des problèmes de la vie de l'école, fixent eux-mêmes les règles de vie (à certaines exceptions près) et sanctionnent ceux qui ne les suivent pas.

Pour Alexander Neill, l'autorité telle qu'elle est conçue dans les systèmes éducatifs traditionnels, basée sur des obligations, des valeurs religieuses, le refoulement (en particulier sexuel) et l'oppression, et qui conduit ensuite le plus souvent à la recherche du profit et du pouvoir, cette autorité-là est « anti-vie », c'est-à-dire qu'elle ne permet pas le développement harmonieux des enfants et des adultes qu'ils deviendront.

Être « pro-vie », c'est, pour Alexander Neill, aimer l'amusement, les jeux, l'amour, le travail intéressant, les violons d'Ingres, le rire, la musique, la danse, la considération pour les autres et la foi en l'homme.

À Summerhill, point d'autorité imposée. Mais l'initiative, la responsabilité et l'intégrité sont des qualités encouragées et développées.

Pour Alexander Neill, un enfant difficile est un enfant qui est malheureux. Il est en guerre contre lui-même et par contrecoup avec le monde entier. L'adulte difficile est logé à la même enseigne : jamais un homme heureux n'a commis un meurtre ou un vol, ou prêché une guerre. Aucune femme heureuse n'est agressive envers son mari ou ses enfants.

Les anciens élèves de Summerhill semblent bien s'en sortir. Mais bien peu deviennent politiciens ou militaires.

© Groupe Eyrolles

PARTIE 2

AUTORITÉ ET SANCTIONS

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 4

SANCTIONS ET PUNITIONS

Au programme

- Comment réagir face à un acte que l'on réprouve ?
- Qu'est-ce qu'une sanction ?
- L'importance de sanctionner lorsque l'enfant transgresse une règle

Comment réagir face à un acte que l'on réprouve ?

Face à un acte négatif, la société a deux types de réaction :

- la sanction *civile* : on cherche à obtenir la réparation du dommage ;
- la sanction *pénale* : on punit par une peine, pour empêcher la récidive et protéger la société.

Dans l'éducation des enfants, c'est la même chose :

- La *sanction pénale* est celle qui vient le plus souvent à l'esprit : c'est la punition. Quand on réagit comme cela, il faut être conscient du but que l'on suit : empêcher que l'acte ne se reproduise par une peur de la punition.

© Groupe Eyrolles

- La *sanction civile* est peut-être moins spontanée, mais certainement plus efficace. Demander à un enfant de réparer les dommages qu'il a causé (nettoyer ce qu'il a sali par exemple) lui permet de prendre conscience de la portée de son acte.

Permettre à l'enfant de réparer, plutôt que le punir.

Et réagir face à un acte négatif, ce n'est pas obligatoirement punir. Lorsqu'on a su créer un climat chaleureux, on a moins recours, face à un acte que l'on désapprouve, à tout l'arsenal des châtiments. Souvent une simple réprimande informelle sera aussi efficace qu'une punition. Nous détaillerons cela plus loin lorsque nous parlerons des *signes de reconnaissance*.

Les enfants à bêtises

Certains enfants commettent des actes interdits à répétition, ils accumulent les bêtises, à croire qu'ils le font exprès. Parfois, ils le font *vraiment* exprès.

En agissant ainsi, l'enfant cherche souvent à attirer l'attention du parent, ou à exprimer un problème dont il n'a pas forcément clairement conscience. Un enfant à bêtises est souvent un enfant qui est inquiet de l'intérêt et de l'affection que lui portent ses parents.

L'enfant a besoin d'attention autant qu'il a besoin d'affection.

© Groupe Eyrolles

Être attentif ne signifie pas s'occuper en permanence de l'enfant : c'est lui envoyer régulièrement des « signaux » qui lui feront comprendre que le parent est bien présent :

- « *Combien de chambres y a-t-il dans ta maison en Lego ?* »
- « *Ça marche tes devoirs ?* »
- « *Je prépare un goûter pour quand tu auras fini d'arranger ta cabane.* »
- « *Ton bébé est guéri, le docteur l'a bien soigné ?* »

Qu'est-ce qu'une sanction ?

Définition générale de la sanction

Le mot *sanction* est souvent confondu avec l'idée de punition. Mais ce mot a un sens plus large, positif ou négatif, qu'il est intéressant de retrouver.

D'une manière générale, la sanction est « **la réaction à un acte par rapport à une règle (ou une loi)** ». La sanction est ce qui *approuve* ou *désapprouve* une action ou un comportement, en référence à une règle fixée.

Par exemple, le baccalauréat *sanctionne* la fin des études secondaires, ou, au football, un penalty *sanctionne* une faute commise dans la surface de réparation.

Par exemple encore, si un enfant débarrasse la table après le repas, selon la règle familiale établie, le fait de le remercier *sanctionne* son comportement, et ici le met en valeur.

Lorsque l'enfant transgressera une règle, le parent pourra *sanctionner* ce comportement d'une manière ou d'une autre – et non le punir. Nous verrons comment plus loin.

© Groupe Eyrolles

Sanction et punition

Lorsqu'une règle n'a pas été suivie, la *sanction* (en réponse à cet acte négatif) n'est pas du même ordre que la *punition*. En sport, on sanctionne un joueur – violation d'une règle du jeu –, on ne le punit pas en lui donnant cent lignes à copier[5].

Voici quelques exemples, à l'école et à la maison, pour différencier la *sanction* (pour répondre à une violation d'une règle) de la *punition*.

Exemples	Punition	Sanction en cas de transgression d'une règle
L'enfant casse un carreau en jouant au foot.	Conjuguer « Je ne jouerai pas au ballon dans la cour » à tous les temps de l'indicatif.	L'enfant aide à nettoyer et à réparer.
L'enfant renverse son verre à table.	L'enfant est privé de dessert.	L'enfant va chercher une éponge ou une serpillière, essuie et nettoie.
L'enfant a eu un zéro pour ne pas avoir fait un devoir.	Interdiction de sortie, et suppression de son argent de poche.	L'enfant fait le devoir. Le parent recherche pourquoi le devoir n'a pas été fait.
Le jeune a la permission de minuit, et rentre à 2 heures du matin.	Suppression de toutes les sorties le soir.	« *Demain j'accepte que tu sortes, mais seulement jusqu'à 22 heures.* »
L'enfant, malgré un travail suffisant, a une mauvaise note à un contrôle.	Copier cinq fois le cours, et trois heures de colle.	Comprendre pourquoi l'enfant n'a pas compris la leçon. Lui proposer de refaire le contrôle.
La classe fait du chahut.	Suppression du sport, ou de la récréation.	Les élèves doivent apprendre par eux-mêmes la leçon. L'enseignant cherche à comprendre l'origine du chahut.

5. Dans un cadre scolaire, il est rappelé que le *pensum* (copier cent fois, etc.) est maintenant interdit par la loi du 11 juillet 2000 qui régit les punitions et sanctions.

© Groupe Eyrolles

Exemples	Punition	Sanction en cas de transgression d'une règle
En sortie scolaire, des élèves font les pitres dans la rue.	Trois heures de colle pour tous les élèves, ou « *conjuguer à tous les temps de l'indicatif, etc.* »	On repart à l'école, la sécurité n'étant plus assurée.
L'enfant sort sans manteau un jour de grand froid, et tombe malade.	« *C'est Dieu qui t'a puni !* »	Le parent explique la relation de cause à effet. La sanction est la maladie.

On voit ainsi que *punition* et *sanction* n'ont pas du tout la même fonction.

Punition	Sanction en cas de transgression d'une règle
• n'a pas de but pédagogique, a un but de dressage	• a un but pédagogique, permet à l'enfant de progresser
• joue sur la peur, l'humiliation, la dévalorisation de l'enfant	• respecte la personnalité de l'enfant
• l'enfant n'a pas l'occasion de réparer	• l'enfant peut réparer
• l'enfant n'a pas le droit de se tromper	• l'enfant peut se tromper
• peut souvent avoir un aspect moral : le bien et le mal	• n'a pas d'aspect moral
• peut déclencher des réflexes de peur, de crainte ou de rejet de la part de l'enfant	• l'enfant accepte la sanction – et parfois remercie l'adulte
• peut pousser l'enfant à cacher ou refuser sa responsabilité	• l'enfant ne craint pas de parler à l'adulte quand il y a un problème
• met l'adulte dans une position de pouvoir et de force	• permet de garder un lien de confiance entre l'enfant et l'adulte

© Groupe Eyrolles

La frontière entre punition et sanction tient parfois à l'explication que l'on donne à l'enfant.

Si le parent lui dit :

« *Si tu ne manges pas, tu n'iras pas à ton entraînement de gymnastique…*

cela peut apparaître comme une punition.

Si le parent ajoute :

… parce que tu n'auras pas assez d'énergie et que tu risques de te blesser. »

cela devient une sanction.

Du côté de l'école

DES MOTS À PRÉCISER

Dans le monde de l'Éducation nationale, les mots « punition » et « sanction » sont utilisés autrement : face à un comportement jugé comme négatif, les textes appellent « punition » le premier degré de réaction (par exemple, trois heures de colle), et « sanction » le deuxième degré (par exemple, exclusion).

L'importance de sanctionner lorsque l'enfant transgresse une règle

Quelles soient en réponse à un comportement positif ou à un comportement négatif, les sanctions sont essentielles pour donner à l'enfant un cadre et des repères pour se construire.

Mais bien souvent le parent ne s'attache qu'aux sanctions en réponse à des actes négatifs, considérant que lorsque l'enfant suit des règles fixées, cela est « normal » et donc ne mérite pas d'être relevé.

© Groupe Eyrolles

S'il est important que les sanctions en réponse à des actes positifs (l'enfant suit la règle) soient plus nombreuses que les sanctions en réponse à des actes négatifs (l'enfant ne suit pas la règle), les sanctions en réponse à des actes négatifs sont indispensables, pour plusieurs raisons.

Il n'y a pas de règle sans sanction

La notion de sanction est intimement liée à l'idée de règle : on ne peut pas fixer une règle sans fixer la sanction qui sera appliquée si l'on ne respecte pas cette règle.

Et la vie en communauté est structurée par des règles. La sanction permet à l'enfant d'apprendre à vivre harmonieusement avec les autres.

Il n'y a pas d'éducation sans sanction

Lorsque l'enfant transgresse une règle, l'application d'une sanction pourra être ressentie par l'adulte comme l'aveu d'un échec éducatif. Mais il n'y a pas d'éducation sans sanction. Le problème n'est pas de savoir s'il faut ou non sanctionner, mais de savoir comment s'y prendre pour aider l'enfant à se responsabiliser et à grandir.

La sanction montre clairement à l'enfant qui est le porteur de l'autorité

La sanction permet à l'enfant de bien distinguer qui a l'autorité (le parent, l'enseignant), c'est-à-dire la personne qui est responsable de faire appliquer les règles.

© Groupe Eyrolles

Bien plus : en sanctionnant, le parent (ou l'adulte plus généralement) valide la règle et prend la responsabilité d'en être le *garant*. C'est vers ce garant que se tournera l'enfant lorsque les règles seront transgressées par d'autres enfants. Cela oblige le parent à être lui-même très clair sur les règles qu'il impose.

La sanction aide l'enfant à grandir

La sanction en réponse à la violation d'une règle aide l'enfant à construire sa personnalité, en découvrant les règles, leur application, et les limites qu'il ne doit pas dépasser.

La sanction permet à l'enfant de prendre conscience de ses actes, et lui fait comprendre que lorsqu'on transgresse une règle, on a la possibilité de réparer.

La sanction protège l'enfant

Un enfant qui a appris et intégré l'importance des règles se mettra moins facilement en danger qu'un ignorant. Par exemple, si le parent explique le fonctionnement d'un outil potentiellement dangereux et explique les règles de sécurité qui y sont liées, l'enfant, s'il a la possibilité d'utiliser cet outil hors surveillance d'un adulte, aura moins de risques de se blesser.

Pour ou contre le droit à l'erreur ?

Lorsqu'un enfant enfreint une règle fixée, doit-on lui accorder le « droit à l'erreur » ou une « deuxième chance », ou doit-on le sanctionner ? Les avis sont partagés sur ce point.

On peut considérer que l'enfant est en développement, qu'il apprend en expérimentant et, en particulier, qu'il n'a pas une bonne conscience des

© Groupe Eyrolles

conséquences que peuvent avoir ses actes. Dans ce cas, le droit à l'erreur est concevable, et l'on peut donner une seconde chance à l'enfant.

On peut aussi considérer que toute enfreinte à une règle doit donner lieu à une sanction, et que « laisser une deuxième chance » est une incitation pour l'enfant (ou le jeune) à enfreindre à nouveau les règles.

Le problème vient sans doute du systématisme : la réponse à apporter dépend forcément d'un contexte, que l'on ne peut pas résumer en une règle absolue. Prôner systématiquement le « droit à l'erreur », parce qu'on l'a lu dans un livre, peut devenir dans certains cas du laxisme. Et sanctionner systématiquement peut s'approcher de l'autoritarisme.

Bien souvent, le juste milieu sera de rappeler fermement la règle – ce qui peut être considéré comme une sanction en soi.

Du côté des enfants

SE FAIRE « REMONTER LES BRETELLES »

Dans un centre de vacances, Charlotte, petite fille de 8 ans, vient toujours voir l'animateur s'il se passe un événement quelconque sur le terrain de jeu. À la demande de l'animateur « *Pourquoi tu viens me voir moi, tout le temps ?* » Charlotte répond : « *Parce que toi, tu nous grondes !* »

L'implication de l'enfant dans cette phrase est révélatrice, en exprimant un besoin réel de se faire « remonter les bretelles ». Les règles, le cadre, permettent à l'enfant de se sentir en sécurité, de savoir que les écarts qu'il fera seront contrôlés par le parent/adulte, qui saura l'empêcher d'aller trop loin.

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 5

METTRE EN APPLICATION LA SANCTION

Au programme

- Les éléments constitutifs d'une sanction en réponse à la transgression d'une règle
- Avantages d'une sanction qui fait grandir, et précautions
- Comprendre clairement pourquoi la règle a été enfreinte
- Quelques réflexions sur la sanction
- Sanctions et violence
- Interlude : à l'école, lorsque l'autorité dérape

Les éléments constitutifs d'une sanction en réponse à la transgression d'une règle

La sanction peut donc avoir un aspect positif ou négatif, en rapport avec une règle qui a été suivie ou qui ne l'a pas été. Elle doit être une réaction *juste* et *bienveillante*.

Nous allons voir les caractéristiques d'une sanction en réponse à un acte négatif, tout en remarquant que ces diverses caracté-

© Groupe Eyrolles

ristiques peuvent également s'appliquer, en grande partie, aux sanctions qui répondent à un acte positif.

La sanction doit être décidée « à froid »

Elle ne doit pas être donnée sous le coup d'émotions trop fortes, comme la colère, la peur, l'énervement, la fatigue, qui brouillent la perception de la situation.

La sanction doit être rapidement mise en œuvre

On ne sanctionne pas un mois plus tard, on sanctionne le plus tôt possible après la faute. Mais il faut le faire lorsque l'émotion (chez le parent comme chez l'enfant) est retombée.

> **Dans certains cas, la sanction peut être reportée, en l'expliquant à l'enfant, pour pouvoir y voir clair et rassembler les informations nécessaires afin d'avoir une vue claire de ce qui s'est passé. L'une des qualités de l'être humain est de pouvoir comprendre et garder en mémoire, à la différence d'un animal qui devra être sanctionné sur-le-champ au risque d'avoir oublié ce pourquoi il est grondé.**

La sanction doit être l'occasion de rappeler la règle

Une des grandes valeurs éducatives de la sanction est de donner l'occasion de rappeler la règle, qu'elle soit négociable ou non-négociable – quitte à réfléchir à la nécessité de remettre à plat ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas : peut-être la règle n'est-elle plus adaptée ?

© Groupe Eyrolles

Mais attention : on discute d'un contrat avant, pas après ! Lorsque les règles sont fixées, on s'y tient, tant qu'elles n'ont pas été modifiées.

Le fait de rappeler la règle permet à l'enfant de mieux la comprendre et de l'intégrer progressivement.

La sanction doit être en rapport avec la faute

Si l'enfant a une mauvaise note à l'école, on ne supprime pas son argent de poche ; s'il y a du chahut en classe, l'enseignant ne supprime pas le sport ou la récréation, ou ne donne pas des exercices supplémentaires à faire (créant ainsi l'idée dans l'esprit des enfants que le travail scolaire *est* une punition).

La sanction doit être proportionnelle à la faute

Petite faute, petite sanction.

La sanction doit être limitée dans le temps

La sanction ne doit pas bloquer pour une durée indéterminée le cours normal de la vie. Il est important de fixer sa durée, et que cette durée soit raisonnable.

« Comme il est prévu dans les règles de vie sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord, puisque tu es rentrée à 22 heures au lieu de 19 heures, sans prévenir, tu n'auras pas le droit de sortir du week-end. »

© Groupe Eyrolles

La sanction doit être réparatrice

Par exemple, l'enfant nettoie ce qu'il a sali : la faute est « réparée », on n'en parle plus.

La sanction doit être le moyen pour l'enfant d'être « réhabilité » après sa faute

Autant la sanction peut jouer sur l'exclusion, sur la « mise à part » provisoire de l'enfant, autant elle doit être suivie d'une démarche claire pour qu'il retrouve sa place normale dans la famille ou dans le groupe.

Par exemple, on demande à l'enfant, agressif sur le terrain de jeu, de se mettre de côté ou d'aller dix minutes dans sa chambre pour se calmer. Puis on va le chercher au bout de dix minutes et on le réintègre dans les jeux.

© Groupe Eyrolles

La sanction doit être appliquée de manière équivalente

Elle doit être appliquée de manière équivalente à tout enfant qui fait la même faute et ayant le même degré de responsabilité : si un groupe d'enfants du même âge, ayant la même connaissance des règles, fait une faute, tous les enfants doivent être sanctionnés de la même manière.

Les cinq principes essentiels d'une sanction juste :

1. **Le plus tôt possible, mais lorsque les émotions sont calmées**
2. **L'occasion de rappeler la règle**
3. **En rapport avec la faute**
4. **Proportionnelle à la faute**
5. **Réparatrice**

Avantages d'une sanction qui fait grandir, et précautions

La sanction en réponse à la transgression d'une règle, appliquée avec bienveillance, a différents aspects positifs sur l'enfant :

- Elle lui fait *prendre conscience de l'acte* : l'enfant n'a pas forcément une claire conscience de la conséquence de ses actes, et la sanction est là pour l'aider à cette prise de conscience.
- Elle permet de le *responsabiliser*, c'est-à-dire qu'elle lui permettra de mieux se prendre en charge dans le futur. Elle doit apprendre progressivement à l'enfant, immergé dans un espace social, que ses actes ont des conséquences auxquelles il doit répondre, et qu'il est responsable de ses actes.

© Groupe Eyrolles

Mais elle s'accompagne de plusieurs précautions :

- Elle doit *porter sur des actes* et non sur la personne elle-même : on punit un vol, jamais un voleur.
- Elle doit *être accompagnée par l'adulte*, pour qu'il y ait effectivement réparation.
- Elle doit également *être valorisante* : en particulier, cela peut être l'occasion d'avoir une discussion riche entre parent et enfant.
- Et une fois la sanction appliquée, elle doit être suivie d'un signe, d'un geste de l'adulte à l'égard de l'enfant, pour le *réintégrer dans le « vivre ensemble »*.

La sanction en réponse à la transgression d'une règle est une démarche éducative, dans le respect de la personnalité de l'enfant. Bien utilisée, elle l'aide à grandir et à se structurer.

© Groupe Eyrolles

Comprendre clairement pourquoi la règle a été enfreinte

Lorsqu'une règle a été enfreinte par l'enfant, il est important pour le parent de comprendre pourquoi, afin d'éviter une nouvelle infraction à cette règle.

Comprendre clairement pourquoi la règle a été enfreinte permettra également au parent d'établir sa propre part de responsabilité dans ce qui a donné lieu à sanction : parfois, il faudrait aussi sanctionner le parent !

Il peut y avoir différentes causes à l'infraction d'une règle.

La méconnaissance ou la mauvaise compréhension de la règle

L'infraction à la règle donne alors l'occasion au parent de mieux expliquer la règle, et d'en montrer la nécessité ou l'utilité.

Un cadre non-négociable trop large, trop flou, ou inapplicable

L'enfant entre en révolte contre un espace de liberté trop réduit, ou bien il a un sentiment d'impunité, il sait qu'il ne risque rien à violer la règle (démagogie, laxisme).

Dans le premier cas, le risque est d'entrer dans un processus d'escalade, entre sanctions et nouvelles transgressions de la règle. Le parent doit peut-être réadapter l'espace de liberté de l'enfant.

Dans le deuxième cas, l'enfant se construit sur un sentiment d'impunité et de « toute-puissance » par rapport aux règles : les

© Groupe Eyrolles

règles sont pour les autres, pas pour lui. Et cette « toute-puissance », il risque de la mettre en application de manière violente. Après avoir mené la vie dure à ses parents, il pourra devenir un adulte et un citoyen irresponsable. Attention : il arrive que le parent donne le mauvais exemple en violant lui-même certaines lois, parfois même en s'en vantant devant l'enfant.

L'enfant a besoin qu'on s'intéresse à lui

Ses compétences ou sa personnalité ne sont pas reconnues, l'enfant est « non-visible », et cherche à se rendre visible en violant une règle.

Si le parent « sanctionne positivement » plus souvent les actes de l'enfant, c'est-à-dire s'il met régulièrement en évidence ce que l'enfant fait *bien*, ce dernier aura moins tendance à transgresser une règle pour faire réagir l'adulte et faire en sorte qu'il s'intéresse à lui.

L'enfant a des besoins non satisfaits

Par exemple, il a un besoin irrépressible de bouger, et on lui impose de rester assis sans bouger pour faire son travail scolaire.

Le parent peut chercher avec l'enfant un moyen d'atteindre le but (par exemple : faire ses devoirs) tout en satisfaisant des besoins essentiels de l'enfant. On peut apprendre une leçon en marchant et la réciter en se vautrant sur le canapé : quelle importance ?

© Groupe Eyrolles

Une cause extérieure

La violation de la règle a une *cause extérieure*, c'est la conséquence d'un événement particulier imprévisible.

Par exemple, l'enfant est rentré de l'école à pied alors qu'il doit toujours revenir en bus. Mais ce jour-là, il y a grève des bus.

Le parent prend alors conscience que l'enfant n'est pas responsable de la violation de la règle, et l'indique clairement à l'enfant.

Sanctions en réponse au respect ou à la transgression d'une règle : mêmes caractéristiques

En réponse au suivi d'une règle ou à sa transgression, les deux types de « sanction » ont les mêmes caractéristiques, et sont du même ordre.

Par exemple : l'enfant débarrasse la table après le repas, selon la règle familiale ; le parent lui dit : « *Merci ma chérie* », et lui fait un clin d'œil.

Nous retrouvons les cinq règles essentielles énoncées plus haut :

1. Le plus tôt possible
2. L'occasion de rappeler la règle, ici en relevant qu'elle a été suivie
3. En rapport avec l'acte
4. Proportionnel à l'acte
5. Souligne l'appartenance au groupe (ici familial)

Quelques réflexions sur la sanction

- Une relation ne se construit pas dans la contrainte et l'insécurité d'un pouvoir coercitif et abusif. Les sanctions face à un acte négatif, lorsqu'elles sont utilisées, ne doivent pas être la conséquence d'un autoritarisme de l'adulte, mais doivent

© Groupe Eyrolles

servir à l'enfant à prendre conscience qu'une règle n'a pas été suivie. La sanction doit avoir un but d'éducation.

- Le parent ne doit pas oublier que l'enfant se construit dans l'opposition, et que c'est dans cette opposition qu'il va construire son autonomie et devenir progressivement responsable.
- L'éducation d'un enfant est un subtil équilibre entre patience, souplesse et fermeté bienveillante. La rigidité du parent dans l'application des règles peut rendre la vie familiale pesante et insupportable. Inversement, la mollesse peut être tout à fait nocive pour l'enfant, et « pourrir » la vie du parent.
- Sanctionner n'est jamais simple : c'est un art de l'équilibre et de la mesure, entre le laisser-faire et la frustration, entre le désir de l'adulte d'être aimé de son enfant, et le souhait de le faire grandir harmonieusement.
- Une sanction doit rappeler à l'enfant que la règle (ou la loi) est une instance impersonnelle, qu'elle est la même pour tous.
- Dans certains cas, lorsque l'adulte sent que cela est nécessaire, la sanction peut avoir une fonction de rétrécissement : pendant un certain temps, elle suspend les droits, réduit les possibilités : l'enfant est mis à l'écart, « hors-jeu ». Dans cette forme de privation, son ressort n'est pas l'humiliation, mais la *frustration*.

Dans un autre contexte, cet apprentissage de la frustration fait d'ailleurs partie intégrante de l'éducation : l'enfant apprend progressivement à passer du « plaisir tout de suite » du nourrisson, à « savoir attendre ». Des enfants ou des adolescents à qui l'on donne « tout, tout de suite » (nourriture, objets ou vêtements à la mode, etc.) ont plus de mal ensuite à s'intégrer dans un monde adulte où la frustration sera rapidement au rendez-vous.

© Groupe Eyrolles

POUR OU CONTRE L'EXCLUSION ?

L'exclusion est une sanction disciplinaire prévue par le système éducatif. Elle est efficace lorsqu'elle fait sentir au transgresseur que tout manquement à la règle entraîne pour lui un commencement de désocialisation. Mais elle peut parfois renforcer les causes qui ont déterminé l'attitude anti-sociale. Tout est question d'appréciation.

Certains établissements proposent une procédure d'exclusion-inclusion, qui consiste à exclure l'élève des activités communes tout en le gardant au sein de l'établissement. Cette approche repose sur l'idée que l'exclusion ne doit pas être un temps vide. On met ainsi l'accent sur la frustration, sans rejeter l'enfant.

On trouve une démarche équivalente dans les petites classes : l'enfant est mis quelques minutes sur une chaise un peu à l'écart, et ne participe pas aux activités pendant ce temps-là.

- Pour qu'une sanction garde ses vertus éducatives, elle doit rester individuelle. La sanction collective fait payer des innocents pour des coupables, et détruit l'autorité de l'adulte qui, en l'utilisant, démontre en fait son impuissance à faire appliquer les règles. Dans le cadre scolaire, depuis 2000, elle est interdite par la loi.
- Les récompenses, comme les punitions, sont rarement des facteurs de motivation interne et peuvent facilement dévier vers le *dressage*, et non l'éducation. Dans les deux cas, le parent exerce du pouvoir sur l'enfant en le forçant à adopter le comportement qui lui convient.
- Il faut bien distinguer les erreurs (qui peuvent servir à avancer) et les fautes (qui enfreignent une règle). On ne sanctionne pas l'erreur, on sanctionne la faute : on ne sanctionne pas le joueur de foot d'avoir raté un but, on le sanctionne lorsqu'il a violé une règle du jeu.

© Groupe Eyrolles

- Une sanction est un coup d'arrêt, elle doit marquer une limite au fantasme de toute-puissance que peut avoir l'enfant, à sa fascination de l'interdit. Sans sanction, l'enfant risque de persévérer dans ces voies, y compris une fois adulte.

Du côté de l'école

SANCTION ET ADOLESCENCE

Comment faire accepter la notion de sanction à des adolescents très alertés sur les « injustices » et les « abus de pouvoir » ?

Afin de permettre à l'enfant qui grandit de progressivement rationaliser la notion de sanction, elle doit être travaillée autant à la maison que dans le cadre scolaire, soit à travers l'élaboration du règlement intérieur, soit par une réflexion plus générale, menée par les enseignants, sur la notion de loi.

Il est important que les enfants comprennent que nous vivons avec autrui – et non « à côté » – et que c'est la loi qui nous permet de vivre ensemble. La loi n'est pas seulement une limite, c'est aussi un lien. Elle doit donc être claire et lisible, et la sanction prévisible.

- Lorsqu'on fixe des règles, il faut avoir les moyens de sanctionner si ces règles sont violées, et que les sanctions soient claires. On décrédibilise la notion de sanction lorsqu'on ne l'applique pas ou qu'elle est impossible à appliquer (exemple en voiture : « *Si tu n'arrêtes pas d'embêter ta sœur, je te laisse au bord de la route !* »).
- Faire appliquer des règles est forcément générateur de conflits entre le parent et l'enfant. Le conflit, c'est la vie ! L'important est alors de garder le conflit dans des limites raisonnables, sans le durcir inutilement et sans s'enfermer dans des positions intenables. On peut être ferme sans être rigide, bienveillant sans être complaisant.

© Groupe Eyrolles

- À travers l'application de sanctions, l'enfant doit sentir que l'adulte vit également dans un monde de contraintes et d'obligations, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut et qu'il a, lui aussi, des droits et des obligations. Inversement, si l'adulte viole des règles ou des lois au su et vu de l'enfant, il mettra l'enfant dans une contradiction psychologique extrêmement déstabilisante, et minera le fondement même de son autorité.

- La théorie des intelligences multiples d'Howard Gardner donne un éclairage très intéressant sur les comportements considérés comme dérangeants, et qui font parfois l'objet de punitions ou de sanctions : ces comportements sont parfois des moyens d'exprimer des intelligences qui ne sont pas sollicitées. Par exemple, un enfant qui bouge, se lève sans arrêt, met les pieds au mur pour apprendre sa leçon, a peut-être une

© Groupe Eyrolles

intelligence *corporelle/kinesthésique* forte qui n'est jamais – ou insuffisamment – sollicitée[6].

Sanctions et violence

Des sanctions à éviter absolument

Même si « *l'on n'en est pas mort* » et que « *ça forme le caractère* », certaines sanctions sont à éviter absolument, en particulier les coups, les punitions corporelles, les vexations, les humiliations : cela relève de la maltraitance, qui peut être punie par la loi.

La négation de l'éducation n'est pas la sanction, mais la violence

6. Sur les intelligences multiples, voir *J'aide mon enfant à mieux apprendre*, du même auteur, chez le même éditeur.

© Groupe Eyrolles

À éviter également :

- le chantage, tout particulièrement le chantage affectif (« *Si tu m'aimais vraiment, tu ne ferais pas ça* », ou bien : « *Tu fais ça pour me faire de la peine ?* ») ;
- les sanctions–vengeance : l'adulte règle ses problèmes psychologiques (en particulier avec sa propre enfance) en faisant subir à l'enfant ce que lui-même a subi ;
- des sanctions visant à créer ou renforcer une attitude de domination de l'adulte sur l'enfant : l'adulte soumet l'enfant à sa volonté et, souvent, à ses caprices ;
- le double langage affectif : « *Je te punis, mais c'est parce que je t'aime* » ;
- le recours à une autorité extérieure : « *Si tu n'arrêtes pas, tu verras ce que ton père va dire !* » Cela fait perdre au parent sa crédibilité, en sous-entendant qu'il n'a pas d'autorité.
- les sanctions imprévisibles : pour la même violation d'une règle, un jour il y a telle sanction, le lendemain une autre, le troisième pas de sanction du tout. C'est comme cela que l'on peut pousser quelqu'un dans la folie…

Pour ou contre les châtiments corporels ?

C'est un débat d'idées. On peut être « pour » les châtiments corporels (liberté de penser), mais ils sont interdits par la loi, donc le parent (ou l'éducateur) *n'a pas le droit* de les utiliser. Fin du débat.

Refusés par la loi, niés et dénoncés dans les discours, les châtiments corporels continuent cependant d'occuper une place silencieuse dans l'éducation des enfants. Et la violence psychologique, si elle ne laisse pas de traces sur le corps des enfants,

© Groupe Eyrolles

peut en laisser d'autrement plus graves sur leur psychisme et leur personnalité.

Il y a peu de sujets sur lesquels les recherches sont autant convergentes. Une récente étude américaine faisait un lien direct entre les châtiments corporels (en particulier la fessée) et :

- un retard dans le développement mental ;
- des relations parents-enfants difficiles, incluant peu d'émotions ;
- un risque accru que l'enfant frappe d'autres enfants ;
- un risque accru que l'enfant devenu adulte soit violent envers son conjoint.

Il semble important – et de bon sens – de distinguer la violence envers l'enfant (châtiments corporels) et le geste physique ferme par lequel le parent met un coup d'arrêt à un comportement de l'enfant devenu ingérable. En cas de nécessité, une tape sur la main ou sur les fesses, ferme mais sans violence, signifiera à l'enfant : « *On ne discute plus, c'est la règle, maintenant tu obéis.* »

Où commence la maltraitance ?

La maltraitance, est-ce uniquement battre son enfant ?

Exemple : un enfant de 4 ans, assez vif, montrait de bonnes dispositions au travail scolaire. Ses deux parents ont alors jugé indispensable de le pousser fortement. Ils lui ont fait sauter des classes, tant et si bien que l'enfant s'est retrouvé à 6 ans en CE2, et c'est là que son calvaire a commencé : en plus d'être surchargé de travail à la maison, sous la pression et l'exigence permanentes de ses parents, sa différence d'âge faisait qu'il était sans cesse la cible des quolibets des autres enfants, et n'avait aucun ami. À porter un cartable trop lourd, il a rapidement développé des

© Groupe Eyrolles

problèmes physiques. Enfin, les parents n'ont pas ménagé leurs efforts pour lui faire faire de nombreuses activités extra-scolaires. Plus jeune bachelier de France, il a fini sa scolarité avec de profonds dégâts physiques et psychologiques.

Cela relève de la maltraitance.

Comment gérer la violence des enfants ?

Comment arbitrer les conflits/bagarres/disputes entre frères et sœurs, où rien n'est jamais ni blanc ni noir ?

Quelques conseils qui peuvent aider :

- ne pas négliger leur importance. Le parent peut avoir à protéger un enfant du harcèlement d'autres frères ou sœurs ;
- rappeler l'interdit de la violence ;
- écouter les uns et les autres ;
- arbitrer sans prendre parti ;
- se référer dans la mesure du possible à des règles établies, et faire appliquer ces règles ;
- aider les enfants à trouver par eux-mêmes une solution à leur conflit ;
- proposer (si nécessaire) qu'il y ait réparation.

© Groupe Eyrolles

ALICE MILLER : DÉNONCER LA « PÉDAGOGIE NOIRE »

La psychologue allemande Alice Miller dénonce depuis longtemps les ravages de ce qu'elle appelle la « pédagogie noire », qu'elle définit comme une violence physique et psychologique destinée à inculquer à l'enfant l'obéissance, le respect et la soumission, pour son bien et celui de la société.

Dans la pédagogie noire, la vérité est immuable, détenue par l'adulte seul. Elle impose une ligne de conduite structurée de façon rigide et cohérente, obéissant à un projet éducatif bien défini. La famille défend des valeurs intangibles dont elle est fière. L'enfant n'a pas le choix.

Dans ses livres, Alice Miller cite de nombreux extraits de traités de pédagogie anciens, où l'objectif de l'éducation est dit clairement : il s'agit d'éliminer de l'enfant toute volonté propre, et de lui inculquer l'amour de l'ordre et l'obéissance absolue à ses parents et aux « grandes personnes ». Ses sentiments spontanés doivent être combattus et il doit apprendre la maîtrise de soi.

Ces manières de faire ne sont plus prônées aujourd'hui, mais certains comportements « éducatifs », partagés par certains parents et enseignants, sont du même ordre : intimidation, manipulation, coups, humiliation, moquerie, mépris, chantage ou privation d'amour. Qui n'a jamais été témoin ou n'a jamais été victime de ce type de comportement ?

Même la tendresse ne se donne pas sans arrière-pensée : elle est donnée à l'enfant quand il est « gentil », c'est-à-dire conforme à ce que ses parents attendent de lui : étant un « bon enfant », il fait d'eux de « bons parents ».

L'enfant se construit ainsi, et rationalise ce qui lui arrive. Ne pouvant pas comprendre pourquoi des êtres qu'il aime et admire lui font du mal, il interprète à rebours leur comportement et le juge normal. Plus tard, il sera disposé à agir de même avec ses propres enfants.

© Groupe Eyrolles

Interlude : à l'école, lorsque l'autorité dérape…

L'autorité à l'école n'est pas le sujet de ce petit livre. Mais le parent est parfois confronté à des problèmes graves d'autorité chez des enseignants de son enfant, que cela soit un manque manifeste d'autorité (qui met en jeu l'ensemble de la démarche pédagogique de l'enseignant), ou un autoritarisme excessif : punitions injustifiées ou sans rapport avec une faute ou un comportement ; affirmations à sens unique (« *j'ai tous les droits, les élèves n'ont que des devoirs* ») ; agressions verbales ou physiques ; harcèlement moral ; surcharge de travail ; etc.

Un exemple d'autoritarisme

Voici les « règles » distribuées à ses élèves par un enseignant de 4e, le premier jour de classe.

On remarquera, dans cet exemple caricatural mais hélas authentique, la violation de nombreux principes qui fondent une réelle autorité – sans compter certaines « sanctions » qui sont carrément hors-la-loi !

Les règles de vie valables dans la classe de Monsieur xx et qu'il va falloir appliquer à la lettre !

Règle 0 : L'ensemble de la classe doit se tenir tranquille et calme en rang par deux à l'entrée de la salle de cours le long du mur. Si ce n'est pas le cas des sanctions tomberont !

- Mot sur le carnet d'office et copier 200 fois : je dois me tenir tranquille quand j'entre en classe.

Règle 1 : Quand on entre en classe je reste calme et debout à côté de ma chaise sans parler et j'attends que le professeur me demande de m'asseoir.

© Groupe Eyrolles

Règle 2 : Une fois en classe, je ne dois pas discuter avec mon voisin sinon je m'expose à une sanction de la part du professeur que je ne peux contester ! Les sanctions sont :

- Le professeur demande à ce que je change de place.
- Le professeur prend mon carnet et y met un mot pour mes parents.
- Le professeur me donne 3 heures de colle car manifestement je ne veux pas l'écouter et je nuis à la classe entière par une attitude irrespectueuse.

Règle 3 : Si je ne respecte pas le cours (bavardage, interruption du professeur, etc.) je m'expose à des sanctions que je ne peux contester :

- Je prends 1 croix comme n'importe quel élève de primaire sachant que je suis au collège.
- Au bout de trois croix je suis collé 3 heures.

Règle 4 : Je m'attends à une interrogation de cours surprise n'importe quand ! Je réussirai forcément cette interrogation car je connaîtrai parfaitement mon cours.

Règle 5 : Je suis conscient que si je n'ai pas la moyenne à cette interrogation écrite, je m'attends sans contestation à copier 5 fois le cours auquel elle se rapporte.

Règle 6 : Pour les exercices que me donne le professeur à faire à la maison je suis conscient qu'il peut me les demander. Si le travail n'est pas fait, je m'expose à des sanctions et je suis tout à fait d'accord avec lui car je suis le seul fautif dans l'histoire.

- 5 fois le cours à copier

Règle 7 : Les devoirs maison sont à rendre en temps et en heure à la date précise qu'a fixée le professeur. Je m'expose à des sanctions si je ne respecte pas ce contrat :

- un point en moins pour chaque jour de retard.
- 0,1 est la note attribuée d'office pour tout devoir non rendu sans aucune justification valable.

© Groupe Eyrolles

Quelques questions sur le texte ci-dessus

- Le mot « règle » vous semble-t-il correctement utilisé ?
- Le mot « sanction » vous semble-t-il correctement utilisé ?
- Quels sont les comportements que peuvent générer ces « règles » chez les enfants ?
- Quel bénéfice pédagogique pourra tirer l'enfant de l'application de ces « règles » ?
- Quelle serait votre réaction de parent si votre enfant rentrait de son premier jour d'école avec de telles « règles » ?

Quelques conseils

Face à des formes d'autorité discutables ou inacceptables de la part d'un enseignant, le parent se sent souvent démuni, pris entre des possibilités contradictoires : que faire ou que ne pas faire ?

Certains parents décident de ne rien faire, en justifiant leur non-action de différentes raisons :

- L'enseignant, par principe, a toujours raison.
- « *Je n'ai pas le temps de m'en occuper.* »
- La peur de représailles de l'enseignant sur son enfant.
- Ne pas savoir comment faire.
- Pour apprendre à son enfant à « encaisser », à prendre conscience que la vie est dure.

D'autres parents réagissent impulsivement, vont aussitôt voir l'enseignant et l'agressent verbalement, ou lui expliquent ce qu'il devrait faire – démarche rarement couronnée de succès.

Et d'autres parents essayent d'entrer dans une démarche à la fois ferme et responsable :

© Groupe Eyrolles

- Il n'est pas question de ne rien faire.
- Tout en restant dans une démarche respectueuse de l'enseignant.

Dans cette troisième démarche, voici quelques conseils de bon sens :

- Attention de ne pas vous laisser envahir et entraîner, l'enseignant et vous-même, par votre *cerveau archaïque / reptilien* : vous, dans la « défense de vos petits », et l'enseignant dans la « protection de son territoire » pédagogique.
- Vérifiez auprès d'autres enfants et d'autres parents que vous avez une vue claire, non déformée, du problème.
- À la maison, évitez de critiquer l'enseignant devant votre enfant. L'enseignant a un « devoir d'autorité » qui lui est confié, qu'il ne faut pas remettre en cause sans de bonnes raisons.
- Si vous faites une démarche, faites-la avec un groupe de parents, pour bien montrer que le problème ne concerne pas uniquement votre enfant.
- Prenez rendez-vous avec l'enseignant, si vous pensez que le dialogue est possible avec lui, pour parler du problème.
- Si les choses n'évoluent pas, parlez-en aux délégués des parents, qui pourront se faire soutenir par les associations de parents.
- En groupe de parents, prenez un rendez-vous avec le directeur ou le proviseur pour lui exposer le problème. Si nécessaire, argumentez en vous appuyant sur la loi du 11 juillet 2000 qui régit les punitions et sanctions dans le système éducatif.
- Si cette démarche n'a pas de résultats positifs, faites un courrier à l'inspection académique, en insistant sur des faits objectifs et en évitant tout aspect passionnel.

© Groupe Eyrolles

Inversement, n'oubliez pas de remercier régulièrement l'enseignant lorsque tout va bien !

Et peut-être posez-vous la question qui dérange : est-ce qu'il ne m'arrive pas, à la maison, d'imposer des « règles » et des « sanctions » tout aussi discutables que celles que je reproche à l'enseignant ?

- L'enseignant donne trop de travail : est-ce que je ne surcharge pas l'enfant d'activités le mercredi et le week-end ? Est-ce que je lui laisse suffisamment de temps pour jouer, rêver, ne rien faire, faire ce qu'il veut ?
- L'enseignant impose des règles de comportement en classe très rigides : n'est-ce pas aussi le cas à la maison ?
- L'enseignant utilise parfois moqueries et humiliations : suis-je sûr que ce n'est jamais le cas à la maison ?

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 6

UN OUTIL D'APPLICATION : LES SIGNES DE RECONNAISSANCE

Au programme

- L'importance du regard de l'adulte sur l'enfant
- Donner des points de repère à l'enfant
- Caractéristiques des signes de reconnaissance
- Caractéristiques des signes de reconnaissance qui font grandir
- Reconnaissez les signes de reconnaissance

L'importance du regard de l'adulte sur l'enfant

L'importance de l'attente inconsciente de l'adulte sur le développement de l'enfant a été mise en évidence par Robert Rosenthal, lors d'expériences maintenant célèbres décrites dans le livre *Pygmalion à l'école*.

Dans une école élémentaire d'un quartier défavorisé, il fit passer à tous les élèves un test d'intelligence au début de l'année.

© Groupe Eyrolles

L'école utilisait un système de répartition des élèves en fonction de leurs résultats scolaires : pour chaque niveau, il y avait une classe pour les meilleurs, une autre pour les moyens, une troisième pour les faibles.

Après les tests, Rosenthal choisit au hasard 20 % des enfants de chaque classe, qu'il étiqueta arbitrairement comme supérieurs. Il en donna la liste à l'enseignant, en lui disant que ces élèves auraient sûrement d'excellents résultats, au vu des résultats du test.

Tous les enfants repassèrent un test huit mois après. Les enfants présentés comme « meilleurs » avaient fait des progrès largement supérieurs aux autres élèves, quelle que fût la classe où ils étaient. La vision du professeur sur ces élèves avait agi positivement – mais inconsciemment – sur eux.

On peut tirer quelques leçons simples des expériences de Rosenthal :

- Avoir un regard positif sur votre enfant sera toujours mieux qu'avoir sur lui un regard négatif. Ce regard positif exprime votre confiance dans son développement, mais n'est en aucun cas, bien entendu, une acceptation de tous ses comportements.
- Ne cataloguez pas votre enfant (il est « bon » ou « mauvais », « matheux » ou « littéraire », « travailleur » ou « paresseux », etc.). Un enfant évolue très vite. Et il est dommage de l'enfermer sous telle ou telle étiquette, forcément réductrice.
- Évitez de vous projeter dans votre enfant, en pensant qu'il est (par exemple) « *mauvais en français comme moi je l'étais à son âge* ».

© Groupe Eyrolles

Donner des points de repère à l'enfant

La relation éducative entre le parent et l'enfant est plus souvent faite de consignes, d'ordres et de reproches que de soutiens et de compliments.

Ainsi la mise en œuvre de l'autorité est souvent conçue dans cet aspect négatif : « *Que faire lorsque l'enfant désobéit, ou se conduit mal, ou fait une faute ?* » Nous avons ouvert des pistes pour répondre à cette question, en explorant la notion de « sanction face à un acte négatif ». Nous avons également souligné l'importance des « sanctions face à un acte positif », lorsqu'une règle a bien été suivie.

Mais que faire, comment réagir lorsque l'enfant a tout simplement agi ? Pour se situer, pour apprendre à vivre en société, l'enfant a besoin de points de repères. Réagir face à un acte (que l'on approuve, que l'on désapprouve ou qui soit neutre), c'est lui donner un point de repère.

C'est ce que l'on appellera envoyer des *signes de reconnaissance* à l'enfant.

Tout individu – l'enfant avec ses parents comme l'adulte à son travail – a besoin de ces signes de reconnaissance pour se sentir reconnu, pour être visible à lui-même et aux autres. Car il n'y a pas pire que l'indifférence[7] !

Les signes de reconnaissance sont un outil relationnel global. Mais attention : il y a des signes de reconnaissance qui aident l'enfant à grandir, et d'autres qui le détruisent !

© Groupe Eyrolles

7. Une expérience conduite sur des rats a montré que le rat nourri avec amour devient un rat au comportement normal, celui battu en permanence devient agressif et méchant, mais survit. Celui qui ne reçoit aucune marque d'attention meurt, tout simplement.

Caractéristiques des signes de reconnaissance

Les signes de reconnaissance peuvent concerner :

- L'individu lui-même (I) ;
- ou ses comportements (C).

Ils peuvent être :

- positifs (I^+, C^+) ;
- ou négatifs (I^-, C^-).

Les signes de reconnaissance peuvent être de différents ordres :

- verbaux (parler, se taire) ;
- non-verbaux (gestes, regards, mimiques, clin d'œil).

> **D'après une étude, un enfant reçoit en moyenne chaque jour des adultes qui l'entourent 80 % de phrases sous forme injonctive et négative (« *Fais ceci ! Ne fais pas cela !* ») et seulement 20 % sous forme affirmative.**

Quatre types de signes de reconnaissance

I^- : Destruction de la personnalité, déni

Certains signes de reconnaissance peuvent détruire la personnalité de l'enfant (ou de l'adulte…), car ils sont des dénis de personnalité. En conséquence, l'enfant pense qu'il est nul et incompétent, parce qu'on le lui a dit depuis toujours et qu'on lui répète indéfiniment. Exemples :

- « *Espèce de lavette, tu n'as pas le courage de monter sur cet arbre ? J'y montais quand j'étais bien plus jeune que toi !* »

© Groupe Eyrolles

- « *Il n'y a vraiment rien à tirer de toi. La règle de trois, c'est pourtant simple à comprendre !* »
- L'enseignant rend un mauvais contrôle à l'enfant : « *Tu es vraiment nulle !* »
- L'institutrice aux parents : « *Je ne sais vraiment pas ce que vous allez en faire !* »
- « *Tu n'es qu'un menteur !* » (sous-entendu : tu es comme ça depuis toujours et pour toujours)

Comme dans « l'effet Pygmalion », il est important de savoir qu'un enfant, surtout petit, aura tendance à se conformer à ce que ses parents (qui représentent son idéal) disent de lui, et prendra au premier degré certaines phrases ou certains mots, comme « *Tu es nul* », « *Quel maladroit !* », « *Tu n'es qu'un raté* », « *Tu n'es pas une matheuse, d'ailleurs moi j'étais nulle en maths* », etc. L'enfant absorbe ces mots comme s'ils étaient la vérité, et cherche à s'y conformer. Il devient ce que l'on dit de lui.

C⁻ : Construction de la personnalité

En relevant un **comportement** négatif, on prend bien soin de faire prendre conscience à l'enfant que c'est l'acte qui est négatif, et non sa personnalité. Et on le fait *avec bienveillance.* Par exemple :

- « *C'est plus sympa de partager tes jouets avec tes copines.* »
- L'enseignant rend un mauvais contrôle à l'enfant : « *Tu ne sembles pas avoir vraiment étudié cette leçon, je pense que tu peux faire mieux.* »
- « *Je te rappelle que c'est ton tour de vider la machine à laver.* »

Le fait de relever ses comportements négatifs permet à l'enfant de bien prendre conscience du cadre dans lequel il vit, ainsi que

© Groupe Eyrolles

des règles et des valeurs qui fixent ce cadre. Cela lui permet de se structurer.

C^+ : Réalisation de soi, confiance en soi

Pour développer d'une manière positive la personnalité de l'enfant et son estime de soi, on pourra relever, souligner et mettre en avant ses comportements positifs, par exemple :

- « *J'aime bien ta réflexion sur l'importance de protéger la planète.* »
- « *Chouette ton T-shirt !* »
- « *Wahou, t'as eu 17 en dessin ?!* »

On pourra également relever le fait que l'enfant suit les règles établies (en retrouvant ici les « sanctions face à un acte positif ») :

- « *Merci d'avoir débarrassé la table !* »
- « *Tes dents sont propres ? Super ! Au lit, et je vais te lire une histoire.* »

I^+ : Estime de soi

Pour développer l'estime de soi de l'enfant, ses *qualités* et ses *compétences* sont mises en avant et soulignées, avec précaution.

Exemples :

- « *Tu es douée en rédaction.* »
- « *Tu as de la facilité à te concentrer.* »
- « *Tu es sacrément habile avec tes mains, on va faire un bricolage ensemble.* »
- « *Bravo pour tes photos, elles sont variées et bien cadrées, agréables à regarder, on va en choisir deux ou trois à mettre au mur.* »

De la même manière et pour la même raison que ci-dessus, mais positivement, l'enfant pourra transformer en vérité ce qui

© Groupe Eyrolles

n'est qu'en devenir : « *Tu es doué pour les langues* » ; « *Tu as un bon coup de crayon, dis donc* ».

Attention : les signes de reconnaissance I^+ doivent être honnêtes et vrais, sincères et réalistes.

Honnêtes, vrais et sincères

Éviter absolument des réactions hypocrites : les enfants ont des jugements de valeurs qu'ils ont besoin de confronter à ceux des adultes, et s'ils sentent que l'adulte triche dans ses signes de reconnaissance, ils ne peuvent pas construire correctement leur propre système de valeurs.

Par exemple, on évitera de s'extasier sur un comportement ou une réalisation de l'enfant qui n'est encore que d'un faible niveau : « *Que tu joues bien du violon !* » (après trois premières leçons grinçantes) ; « *Quel merveilleux grimpeur !* » (l'enfant est monté laborieusement sur la première branche d'un arbre).

Réalistes

S'ils dépassent les capacités réelles de l'enfant, des signes de reconnaissance I^+ exagérés risquent de faire apparaître *trois barrières* :

- la barrière logique : « *Si je suis si bon que ça, pourquoi je rate tout à l'école ?* »
- la barrière affective : « *Je ne veux pas être bon, je veux rester solidaire de mes copains.* »
- la barrière morale : « *On m'a toujours dit que se trouver bien, c'est de l'orgueil, c'est un péché.* »

© Groupe Eyrolles

Quelques formules…

Les signes de reconnaissance se succèdent dans la vie de l'enfant. Attention encore : une accumulation de tel ou tel signe de reconnaissance peut avoir des conséquences positives ou négatives.

Par exemple, un signe de reconnaissance C^- permet à l'enfant de se construire. Mais une accumulation de C^- peut se transformer en un déni de personnalité, donc en I^- : si l'on dit à longueur de journée à l'enfant que ses comportements sont négatifs, il va finir par en déduire que c'est sa personnalité qui est vraiment nulle.

D'où la première formule :

$C^- + C^- + C^- + C^- = I^-$ (destruction de la personnalité)

En revanche, si l'on fait en sorte de relever de manière équilibrée ses comportements positifs et ses comportements négatifs, on permettra à l'enfant de bien construire sa personnalité, sur des bases saines.

© Groupe Eyrolles

D'où la deuxième formule :

C^- + C^+ + C^- + C^+ = équilibre + aide à la construction de la personnalité

En cas de besoin, par exemple si l'enfant manque grandement de confiance en lui, on pourra provisoirement augmenter les C^+ pour jouer positivement sur sa personnalité, avec cette troisième formule :

C^+ + C^+ + C^+ = I^+ (estime de soi)

Caractéristiques des signes de reconnaissance qui font grandir

Lorsque le parent porte un jugement négatif sur le comportement de l'enfant, il faut donc bien souligner que c'est *l'acte* qui est négatif, et non l'enfant :

« *Tu as raté ton contrôle de maths* »

et non : « *Tu es nulle !* »

« *Tu as oublié de sortir le chien* »

et non : « *On ne peut vraiment pas te faire confiance !* »

Envoyer des signes de reconnaissance à l'enfant est une attitude, un comportement basé sur l'écoute, la disponibilité et le respect de la personnalité de l'enfant. La manière d'envoyer ces signes de reconnaissance, bien entendu, diffère selon le parent. Ils doivent participer à créer un environnement chaleureux pour l'enfant, et pourront s'exprimer de différentes manières : en paroles, en gestes, en attitudes… Un clin d'œil ou un froncement de nez pourront être tout aussi explicites et efficaces qu'un compliment ou une remontrance verbale.

© Groupe Eyrolles

Reconnaissez les signes de reconnaissance

L'utilisation de signes de reconnaissance nécessite au début un certain effort conscient, puis devient naturel : et c'est là où cet outil de communication devient réellement efficace, à la fois pour transformer l'autre (enfant ou adulte)… et soi-même.

De temps en temps, prenez conscience de votre langage verbal et non verbal avec votre enfant, et déterminez quels signes de reconnaissance vous lui envoyez : est-ce du I^+ ou du I^- , du C^+ ou du C^- ?

Vous pouvez également faire cela avec votre conjoint, avec vos collègues de bureau ou votre patron, ou en écoutant les débats à la télévision. En cas de déni de personnalité (I^-), imaginez quelle reformulation serait la mieux adaptée.

En guise d'entraînement, voici quelques situations, avec le signe de reconnaissance probable (car l'attitude, le ton de la voix ou le contexte peuvent modifier le signe de reconnaissance). Ajoutez les vôtres, et proposez une reformulation éventuelle.

© Groupe Eyrolles

© Groupe Eyrolles

Situation	Signe de reconnaissance	Reformulation éventuelle
Entre amis : « *Paul ? Il est insignifiant et flasque !* »	I^-	« *Paul a parfois des comportements qui manquent d'assurance et de fermeté.* » (C^-)
En couple : « *Ah, ma chérie, comme toujours ce n'est pas assez salé !* »	I^-	« *Je trouve que cela manque un peu de sel, mais sinon c'est délicieux.* » (C^- + C^+)
La mère à sa fille : « *Que tu es belle !* »	I^+	
La mère à sa fille : « *Que tu es mignonne dans cette robe aujourd'hui !* »	C^+	
Le père à son fils : « *Hum, tu as bien rangé ta chambre aujourd'hui !* »	C^+	
Le patron, en parlant à un subordonné : « *Vous êtes vraiment bon à rien...* »	I^-	« *Votre travail actuellement laisse à désirer. Pouvons-nous en parler ?* » (C^-)
L'enseignant, parlant d'un élève : « *Il est complètement nul, il ne comprend rien !* »	I^-	« *Il a complètement raté son dernier contrôle.* » (C^-)
À un passage piéton, une voiture ralentit et s'arrête. Je traverse et remercie le conducteur d'un signe de main en souriant.	Échange de C^+ : - il voit que je suis là et sait que j'ai priorité ; - je prends en compte son effort.	
« *Si tu continues comme ça, tu finiras balayeur !* »	I^-	Mieux vaut ne rien dire.
« *Tu veux pas ranger ta chambre ? T'es pas gentil !* »	I^-	« *Je te rappelle que la règle est de ranger sa chambre avant la fin du week-end, et ta chambre en a bien besoin.* » (C^-)

PARTIE 3

PISTES POUR DÉVELOPPER UNE MEILLEURE AUTORITÉ

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 7

CLARIFIER SON PROPRE RAPPORT À L'AUTORITÉ

Au programme

- L'autorité : une relation ancrée dans notre propre histoire
- L'autorité telle que je l'ai vécue
- Quelques qualités souhaitables pour fonder une autorité positive

L'autorité : une relation ancrée dans notre propre histoire

Notre rapport à l'autorité est en général profondément ancré dans notre histoire, et tout particulièrement dans notre propre enfance. Clarifier ce que nous avons vécu lorsque nous étions enfant peut nous aider à mieux vivre et mieux assumer l'autorité que nous avons maintenant en tant que parent ou adulte.

© Groupe Eyrolles

Prendre conscience de l'éducation que nous avons reçue

Concernant l'autorité, on touche un domaine où l'éducation que l'on a reçue a pu donner le meilleur ou le pire, a pu nous construire harmonieusement ou faire des ravages : apprentissage du respect de l'autre et de soi-même, obéissance naturelle aux règles de la vie en société, fondement de sa vie sur des valeurs universelles ; ou bien victime d'autoritarisme, de sanctions corporelles, de chantages affectifs, avec référence à des valeurs douteuses… Il était une époque récente où ces derniers comportements ne choquaient personne, et étaient même conseillés.

Comme il arrive souvent, il y a eu également un retour de balancier aux comportements autoritaires : permissivité, laisser-faire, refus de l'autorité, avec l'idée que laisser l'enfant grandir « naturellement », sans règles ni contraintes, était la meilleure chose à faire.

Le principe de répétition

L'un des principes les plus puissants et les plus répandus de la psychologie humaine est celui de la *répétition*. On agit avec nos enfants, et souvent inconsciemment, comme nos parents agissaient avec nous : on se comporte comme ils se comportaient ; on éduque comme on a été éduqué ; on accepte ou l'on n'accepte pas ce que nos parents acceptaient ou n'acceptaient pas.

© Groupe Eyrolles

Il est bon, une fois adulte, de remettre en question tous ces comportements (sans forcément juger ses propres parents), et de sortir progressivement des sentiers trop balisés – quitte ensuite à répéter les modèles parentaux, mais alors d'une manière consciente et acceptée.

Les nouveaux freins à une véritable autorité

L'évolution de la société a aussi fait apparaître des éléments nouveaux, susceptibles de déformer notre relation à l'autorité.

Un élargissement du temps de travail aux deux parents

La « mère au foyer », qui était garante de l'autorité au jour le jour (avec la figure tutélaire du père : « *Tu vas voir quand ton père*

© Groupe Eyrolles

saura ça ! »), n'est plus la règle. Les deux parents, avec souvent des horaires lourds, ne peuvent appliquer l'autorité parentale que dans de brèves périodes en début ou fin de journée, en général dans de mauvaises conditions : énervement, stress, fatigue, lassitude, débordements par les tracas matériels. Le désir d'avoir de bonnes relations avec leur enfant, dans ces brefs moments partagés, peut les conduire à refuser d'user d'autorité lorsque cela est nécessaire.

La difficulté, c'est que l'autorité positive nécessite du temps, de l'attention et donc de la disponibilité. C'est parfois un choix des parents d'alléger leur charge de travail, même si c'est au détriment d'une certaine qualité de vie, pour être plus disponibles à leurs enfants.

La multiplication des cellules monoparentales et des couples recomposés

Lorsque l'enfant évolue entre deux parents séparés, difficile d'avoir avec lui une autorité claire, sauf si les parents comprennent l'importance de continuer à avoir une démarche cohérente d'autorité malgré la séparation.

Et si l'autorité du « beau-père » ou de la « belle-mère », dans le cas de couples recomposés, commence à être reconnue par la loi, elle reste difficile à mettre en application : « *De toutes façons, t'es pas mon vrai père !* » Quelques conseils simples ont été proposés p. 58.

Une modification des comportements des adultes

Il est bon de fonder sa vie, et son autorité envers ses enfants, sur des valeurs qui nous dépassent et qui donnent sens à notre vie. Mais lorsque chez certains adultes les valeurs essentielles sont le chauvinisme (« *On a gagné !* »), la compulsion (« *Je me suis acheté*

© Groupe Eyrolles

le dernier modèle de téléphone portable »), la consommation irraisonnée (« *J'ai le dernier 4×4 de chez BMW* »), la violation ouverte de la loi (« *Un petit joint n'a jamais fait de mal à personne* »), il sera bien difficile à l'enfant de se construire sur d'autres « valeurs » que celles vécues devant lui par ses parents.

Le désir d'être aimé

Ce désir se trouve chez tout parent, mais il est bon de rappeler que dans les *Dix commandements* auxquels se réfèrent les religions juive et chrétienne et qui ont marqué toute notre civilisation, il y a :

« *Tu honoreras/respecteras ton père et ta mère* »

et non :

« *Tu aimeras ton père et ta mère* »

De la même manière qu'il est important de faire comprendre à l'enfant qu'il n'est pas *obligé* d'aimer son père et sa mère (mais les respecter, oui !), il est également important pour le parent de comprendre que vouloir être aimé de son enfant ne doit pas conduire à un refus d'autorité : en satisfaisant tous les désirs de l'enfant, en ne lui imposant pas le respect des règles fixées, il va à l'encontre de ses devoirs d'*éducation* de parent, et agit finalement au détriment de l'enfant.

L'autorité telle que je l'ai vécue

C'est sans doute en fouillant dans nos propres souvenirs d'enfance que nous pouvons bâtir notre autorité de parent.

Voici une petite activité qui pourra vous aider à mieux comprendre l'autorité que vous avez vécue, enfant, de la part

© Groupe Eyrolles

de vos parents (ou d'autres adultes) – avec le but clair de mieux vivre votre relation actuelle d'autorité avec votre propre enfant.

Prenez un moment de calme pour faire cela, et avancez sans vous juger : il s'agit de mieux vous connaître vous-même, en portant un regard aussi objectif que possible sur votre enfance.

Première étape : à la recherche de souvenirs positifs

Prenez une feuille de papier, séparez verticalement la feuille en trois colonnes.

Retournez en pensée à votre enfance et écrivez librement, dans la colonne de gauche, plusieurs souvenirs très positifs de relations avec des adultes. Entrez le plus possible dans une description détaillée (votre âge, la personne concernée, le lieu, les circonstances, etc.).

Dans la deuxième colonne, expliquez pourquoi ce souvenir est important pour vous.

© Groupe Eyrolles

Voici des exemples.

Souvenirs positifs	Pourquoi c'est un souvenir important	
C'était pendant les vacances, j'étais avec Papy et Mamie, j'avais 6 ans, et Papy m'a proposé d'aller à la pêche avec lui le lendemain matin. Le lendemain, il m'a réveillée très tôt, etc.	• Papy m'a fait comprendre qu'il me traitait comme une « grande », qu'il me faisait confiance pour rester calme sans faire fuir les poissons. • Il a commencé à m'apprendre à pêcher, en m'expliquant bien comment faire. Quand j'ai pris mon premier poisson, j'étais fière !	
Un jour, j'avais environ 10 ans, je suis rentré de l'école et j'avais déchiré mon pantalon en me bagarrant avec mon copain Philippe. Quand maman a vu le pantalon, j'avais peur qu'elle me donne une raclée, mais elle m'a dit : ...	La réaction de ma mère m'a surpris, je ne m'attendais pas à cela, j'étais sûr d'être puni. D'abord j'ai pensé que je m'en tirais à bon compte, mais j'ai compris ensuite la leçon : elle me considérait maintenant comme un « grand », et je devais assumer cette nouvelle responsabilité.	

Deuxième étape : tirer les clés des souvenirs positifs

Reprenez vos souvenirs positifs, et recherchez les éléments communs à tous ces souvenirs qui pourraient être les clés d'une bonne relation entre adulte et enfant. Écrivez-les dans la troisième colonne.

© Groupe Eyrolles

Souvenirs positifs	Pourquoi c'est un souvenir important	Clés possibles d'une bonne relation
C'était pendant les vacances, j'étais avec Papy et Mamie, j'avais 6 ans, et Papy m'a proposé d'aller à la pêche avec lui le lendemain matin. Le lendemain, il m'a réveillée très tôt, et...	• Papy m'a fait comprendre qu'il me traitait comme une « grande », qu'il me faisait confiance pour rester calme sans faire fuir les poissons. • Il a commencé à m'apprendre à pécher, en m'expliquant bien comment faire. Quand j'ai pris mon premier poisson, j'étais fière !	• Donner à l'enfant des responsabilités adaptées à son âge. • Faire confiance à l'enfant, de plus en plus, à mesure qu'il grandit. • Prendre le temps d'apprendre à l'enfant ce que l'on aime faire.
Un jour, j'avais environ 10 ans, je suis rentré de l'école et j'avais déchiré mon pantalon en me bagarrant avec mon copain Philippe. Quand maman a vu le pantalon, elle a dit : ...	La réaction de ma mère m'a surpris, je ne m'attendais pas à cela, j'étais sûr d'être puni. D'abord j'ai pensé que je m'en tirais à bon compte, mais j'ai compris ensuite la leçon : elle me considérait maintenant comme un « grand », et je devais assumer cette nouvelle responsabilité.	• Savoir juger de la gravité – ou de la non-gravité – d'une faute de l'enfant. • Se rappeler que l'on a fait soi-même ce genre de bêtises quand on était enfant. • Il vaut mieux un enfant qui vit sa vie d'enfant (et abîme à l'occasion ses vêtements) qu'un enfant éteint. • Profiter de ce genre d'incident pour rappeler la valeur des choses, et l'importance de prendre soin de ses affaires.

© Groupe Eyrolles

Troisième étape : et maintenant ?

Souvenez-vous de moments précis où votre enfant n'a pas suivi une règle.

Recherchez pourquoi il a enfreint la règle. Cela pouvait être :

- la méconnaissance ou la mauvaise compréhension de la règle ;
- un non-négociable trop large, ou inapplicable ;
- un grand besoin que l'on s'intéresse à lui ;
- des compétences ou des besoins que vous ne reconnaissiez pas chez lui ;
- la conséquence imprévisible d'un événement particulier ;
- autre raison.

Puis rappelez-vous la sanction que vous avez appliquée. Vérifiez qu'elle était :

- appliquée le plus tôt possible ;
- l'occasion de rappeler la règle ;
- en rapport avec la faute ;
- proportionnelle à la faute ;
- réparatrice.

et qu'elle devait :

- responsabiliser ;
- faire prendre conscience de l'acte ;
- être l'occasion d'un dialogue entre l'adulte et l'enfant.

© Groupe Eyrolles

Si vous n'avez appliqué aucune sanction, cela a pu être pour des raisons justifiées. Réfléchissez si vous auriez pu faire autrement.

Souvenirs où votre enfant n'a pas suivi une règle	Sanction que vous avez appliquée ou absence de sanction	Autre(s) sanction(s) possibles

Et finalement, comment vous sentez-vous ?

Ce petit exercice n'avait pour but ni de vous faire juger vos parents, ni de juger vos propres comportements avec vos enfants : il souhaitait vous faire prendre conscience que l'on peut avoir de l'autorité sans être autoritaire ; que les enfants ne sont pas « méchants » ou « bêtisiers » par nature ; qu'ils ont besoin d'être reconnus dans leur personnalité ; et également qu'ils ont besoin d'être aidés pour apprendre à vivre avec les autres, et à canaliser leurs pulsions.

Cet exercice a malgré tout un petit côté « psychanalyse sauvage » : lorsque vous faites preuve d'autorité envers votre enfant, vous faites presque forcément entrer votre propre enfance dans cette démarche, et il est important de clarifier pourquoi vous faites ceci et pas cela. Si vous tombez dans des comportements qui frisent l'autoritarisme, il est probable que

© Groupe Eyrolles

cette manière de faire vous parle en profondeur, soit pour l'avoir vous-même vécue dans votre enfance (et vous la transmettez à la génération suivante pour ne pas la garder pour vous), soit pour vous permettre de réparer une partie de vous-même particulièrement blessée.

Et les enseignants ne sont pas à l'abri, eux aussi, de cette difficulté à assumer leur propre enfance dans leur relation d'autorité envers leurs élèves.

Ceci dit, peut-être pouvez-vous proposer cette même démarche à votre conjoint, à vos frères et sœurs, à vos grands enfants devenus adolescents ou adultes : cela permettra d'ouvrir une riche discussion et une réflexion plus approfondie. Car l'autorité se fonde et s'entretient au jour le jour, sans trucs ni remèdes miracles, mais sans doute avec beaucoup d'attention, d'affection – et de réflexion sur ce que l'on a vécu soi-même.

Quelques qualités souhaitables pour fonder une autorité positive

Bien entendu il est difficile, malgré toute sa bonne volonté, d'être un parent parfait, en particulier en ce qui concerne l'autorité.

Voici quelques qualités à développer par le parent pour exercer une autorité saine, qui protège, éduque et aide l'enfant à grandir. Elles sont présentées sous forme de tableau. Complétez la colonne de droite avec vos propres idées pour les mettre en application, ou les souvenirs (bons ou mauvais) qui vous viennent à l'esprit. Et ajoutez à la fin les qualités que vous avez trouvées dans l'exercice précédent.

© Groupe Eyrolles

Qualités souhaitables pour fonder une autorité positive	Idées pour les mettre en œuvre, ou souvenirs liés
Être présent et disponible de manière régulière à son enfant : le temps est une composante essentielle à la construction d'une autorité saine et tranquille.	
Être attentif aux besoins de l'enfant, savoir l'écouter, sans imposer son propre point de vue d'adulte.	
Être capable de lui donner des signes de reconnaissance positifs ou négatifs, d'une manière équilibrée.	
Ni trop aider, ni trop interdire – raisonnablement. Par exemple, quand un enfant essaie de grimper sur une chaise, des parents (qui craignent de voir l'enfant tomber) interdisent ; d'autres, qui aiment guider, vont aider l'enfant, gâchant ainsi dans les deux cas la plus grande joie de l'enfance, celle de surmonter la difficulté.	
Savoir lui imposer ce qui lui est nécessaire (en particulier concernant sa santé et sa sécurité physique) sans lui sur-imposer un contrôle de tous ses actes et de tous ses comportements.	
Savoir distinguer entre ses actes (notamment lorsqu'on les désapprouve) et sa personnalité : un acte peut être mauvais, sans considérer l'enfant lui-même comme mauvais.	
Lorsque cela est nécessaire, savoir appliquer une sanction juste lors de la violation d'une règle.	

../...

© Groupe Eyrolles

Qualités souhaitables pour fonder une autorité positive	Idées pour les mettre en œuvre, ou souvenirs liés
Être capable de créer une atmosphère chaleureuse et sécurisante autour de l'enfant.	
Savoir lui faire confiance, de façon réaliste.	
Savoir dialoguer et parler avec lui, d'une manière sincère et adaptée, des problèmes de la vie. Une relation de confiance et de dialogue entre le parent et l'enfant permettra de résoudre plus facilement les conflits lorsqu'ils se présenteront.	
Savoir le protéger, lui laisser sa vraie place d'enfant, sans le faire mûrir trop vite.	
Être capable de relativiser l'importance des choses, de bien distinguer ce qui est important de ce qui l'est moins.	
Avoir un bon sens de l'humour, sans l'utiliser envers l'enfant de manière négative (moquerie, humiliation déguisée, etc.).	
Avoir de l'enthousiasme dans ce que l'on fait et ce à quoi l'on s'intéresse : l'enthousiasme est une maladie contagieuse, qui fait souvent disparaître les problèmes d'autorité !	
Savoir dire « non », même si cela déclenche une réaction négative de l'enfant (« *J't'aime plus !* »).	

.../...

© Groupe Eyrolles

Qualités souhaitables pour fonder une autorité positive	Idées pour les mettre en œuvre, ou souvenirs liés
Être patient pour expliquer à l'enfant, sans vouloir le convaincre à tout prix. Être également patient pour répéter dix fois les mêmes choses : l'enfant n'est pas une machine, il intègre les choses à son rythme.	
Être soi-même cohérent entre langage verbal et non-verbal, entre paroles et actes : rien de plus déstabilisant pour un enfant que les contradictions entre ce que dit et ce que fait le parent.	
Être rigoureux dans l'accomplissement des tâches journalières, sans rigidité. La rigueur signifie de suivre des règles que l'on s'impose à soi-même : l'enfant par imitation prendra l'habitude de suivre des règles, sans se forcer.	
Savoir reconnaître ses erreurs simplement, sans crainte que cela remette en cause son autorité.	
Savoir s'excuser.	
Avoir envers l'enfant le respect dû à tout être humain.	

© Groupe Eyrolles

Ajoutez les qualités que vous avez trouvées dans l'exercice précédent :

Qualités souhaitables pour fonder une autorité positive	Idées pour les mettre en œuvre avec ses propres enfants

Le conseil ultime

Et si vous n'aviez à ne donner qu'un seul conseil à de jeunes parents, concernant l'autorité, quel serait-il ?

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 8

FAIRE DÉCOUVRIR À L'ENFANT LES RÈGLES EXTÉRIEURES

Au programme

- Jouer pour apprendre à respecter les règles
- Faire découvrir à l'enfant les règles naturelles
- Intégrer l'enfant dans le processus de transmission
- Favoriser l'autorité de la compétence
- Apprendre à l'enfant à vivre et agir avec les autres
- Faire participer l'enfant à des projets

Jouer pour apprendre à respecter les règles

L'un des moyens les plus simples (et des plus plaisants…) d'apprendre à un enfant à respecter les règles est de *jouer en famille à des jeux : e*n respectant les règles d'un jeu, l'enfant apprend sans y prendre garde à respecter d'autres règles.

Il s'agit ici de jeux ayant des règles précises : jeux de plateau, jeux de cartes, jeux de pions et de dés, dames et échecs, etc. Et il est intéressant d'apprendre progressivement à l'enfant des jeux

© Groupe Eyrolles

ayant des règles assez complexes, tenant compte de situations diverses qui peuvent arriver dans le cours du jeu.

L'aspect pédagogique du jeu, en particulier lorsqu'on joue en famille, a souvent été mis en évidence.

Lorsqu'on joue :

- On est dans un état d'esprit détendu et positif, les conflits sont pour rire.
- On participe activement, on ne reste pas dans son coin.
- On interagit avec les autres ; le jeu favorise la cohésion familiale ou la cohésion entre enfants.
- On découvre qu'il y a des « sanctions » lorsqu'on ne suit pas les règles.

Les jeux vidéo n'ont pas toutes ces caractéristiques, et peuvent conduire plus à l'enfermement qu'à l'ouverture aux autres.

Le climat des jeux doit être dénué d'enjeux de pouvoir de « qui en sait le plus » entre l'enfant et l'adulte (Scrabble©, Trivial Pursuit©), ce qui peut conduire à des énervements et des rancœurs – et à la perte du plaisir de jouer ensemble.

Faire découvrir à l'enfant les règles naturelles

La nature elle-même suit des règles et des lois, elle ne fait même que cela. En faisant découvrir à l'enfant ce qui l'entoure et en mettant en évidence que telle cause à tel effet parce qu'il existe telle règle, l'enfant intègre l'idée que le fait de suivre (ou de ne pas suivre) une règle a des conséquences – sans aucun jugement moral !

© Groupe Eyrolles

La science sous toutes ses formes, théoriques et expérimentales, est ainsi tout autant un lieu de découvertes infinies qu'une école de vie. La plante a besoin d'eau et de soleil pour pousser : sans eau ou sans lumière, la plante meurt ! Telle armoire ne pourra pas entrer dans telle pièce, question de géométrie, etc.

D'où l'importance de familiariser l'enfant très tôt avec les sciences, sous des formes aussi variées que possibles, à travers des expériences simples, des ateliers pour enfants, des visites de musées scientifiques, des camps de vacances à thèmes scientifiques, etc. – même si le parent n'a que peu de goût pour les sciences et tout ce qui s'y rapporte (ce qui est d'ailleurs très dommage !).

© Groupe Eyrolles

Intégrer l'enfant dans le processus de transmission

Pour que l'enfant intègre progressivement la notion de règle, il est également intéressant de lui faire découvrir tout ce qui a été élaboré par les hommes depuis la nuit des temps, toutes ces choses qui se transmettent de génération en génération à travers l'histoire. L'enfant va ainsi découvrir qu'on ne peut régler les problèmes d'une boutade (« *Si j'avais été juif pendant la guerre, j'aurais descendu tous les nazis* ») ni en faire les jouets de ses caprices (« *Je m'en fiche de jeter mes papiers par terre* »).

Il découvrira progressivement que les règles ne peuvent être refusées selon ses envies ou ses pulsions, autant les règles de politesse (variables certes selon les lieux et les époques) que celles du Code de la route ou celles qui régissent la vie en société : on ne frappe pas, on ne vole pas. Et il découvrira finalement les grands interdits majeurs, le meurtre, le viol, l'inceste.

Bien entendu, l'adulte a un devoir d'exemplarité dans l'application de ces règles, pour qu'il puisse en être le garant reconnu.

Ainsi l'autorité de l'adulte est une affirmation de l'antériorité : il y avait un *avant*, avant l'enfant, et cet *avant* s'est bâti sur des règles. Le parent est le passeur, le transmetteur de cet *avant*, pour que l'enfant puisse bâtir dessus et l'enrichir, l'améliorer – ou le changer, et construire l'*après*…

© Groupe Eyrolles

Favoriser l'autorité de la compétence

Les parents d'aujourd'hui remarquent avec certain fatalisme une réalité nouvelle : leurs enfants ont souvent des compétences qu'eux-mêmes n'ont jamais eues et n'auront sans doute jamais. Ils savent manier un téléphone portable avec une dextérité fascinante ; ils connaissent les coins et recoins d'Internet comme s'ils y étaient nés ; ils réparent votre ordinateur d'un air blasé… En bref, ils ont des compétences réelles, malgré leur jeune âge.

Si le parent reconnaît régulièrement « l'autorité de la compétence » de son enfant – le fait de bien savoir ou de bien savoir faire quelque chose –, l'enfant en retour sera plus enclin à accepter l'autorité de l'adulte qui se fonde (ou devrait se fonder) sur ses compétences d'adulte.

© Groupe Eyrolles

Apprendre à l'enfant à vivre et agir avec les autres

Apprendre à l'enfant à vivre et agir avec d'autres est une manière de lui faire découvrir d'une manière naturelle l'importance de suivre des règles : s'il casse les jouets des autres enfants à la garderie, s'il ne partage pas ses jeux avec d'autres enfants, s'il est incapable de s'associer avec d'autres, il ne découvrira pas que l'autre existe indépendamment de lui, et que donner et recevoir d'une manière équilibrée est une des règles essentielles de la vie en communauté et en société.

Cela n'est pas si facile, tant est grande la tentation de camper dans l'infantile, de cultiver l'égocentrisme initial du bébé, de vivre dans l'obsession de ses propres désirs, de ne considérer que ses intérêts immédiats. Cet égocentrisme pourra perdurer jusqu'à environ 6 ans (« *mon ballon, ma maîtresse* ») – et certains adultes n'en sortent jamais (« *ma moto, ma femme* ») !

C'est au parent d'aider l'enfant à sortir de cet enfermement initial, de lui faire découvrir les bénéfices à long terme de suivre des règles qui permettent de vivre ensemble.

On accède ainsi à une forme de relation avec les autres qui tolère le désaccord, la non-ressemblance, la non-fusion, la non-identification à un leader.

Progressivement l'enfant pourra découvrir l'intérêt de s'associer – et de se confronter à l'occasion – avec autrui : d'abord avec ses proches (frères et sœurs, copains et copines, etc.) et, petit à petit, avec des êtres qui lui sont plus lointains, voire étrangers.

Sur ce point, l'adolescence est une période cruciale, où le jeune va être tenté de trouver à l'extérieur une autorité qu'il conteste à l'intérieur de sa famille. Il aura la tentation du groupe fusionnel, s'il n'a pas appris que l'on peut vivre avec les autres tout en étant différent d'eux.

© Groupe Eyrolles

Faire participer l'enfant à des projets

D'une manière plus précise et plus riche, il sera intéressant de proposer à l'enfant de s'associer à des *projets*, sur des thèmes auxquels sont souvent sensibles les enfants et les adolescents : aider d'autres en difficulté, préparer un voyage à l'étranger, participer à un projet écologique ou de développement durable, etc.

Il s'agit de créer des situations qui permettent à des enfants et des adolescents de se construire, collectivement et individuellement, dans un « faire ensemble ».

Le projet a de nombreux aspects éducatifs intéressants.

- Le projet permet à l'enfant et à l'adolescent de se projeter dans l'avenir, dans un avenir différent du passé et du présent, en dehors des tendances compulsives à la satisfaction de ses désirs immédiats.
- Le projet amène l'enfant à se confronter à la résistance des choses : quand on travaille « pour de vrai » sur une activité collective (que ce soit du bricolage ou du jardinage en famille, ou des projets élaborés à l'école comme la création d'un musée ou la rédaction d'un journal), l'enfant se trouve inévitablement confronté aux dures lois de la réalité : impossible d'agir n'importe comment sans compromettre le projet. On sort ainsi de la pensée magique qui caractérise l'infantile, et de la toute-puissance qui caractérise la tyrannie. On est amené à regarder de plus près « pourquoi ça ne marche pas » et à tenter de comprendre « comment ça pourrait marcher ». Ce sont les contraintes du projet qui imposent leur autorité, et non un adulte (ou le leader d'un groupe) qui impose des règles qu'il faut suivre sans réfléchir.
- Le projet permet de découvrir une forme légitime d'autorité : la compétence. L'enfant découvre que la compétence

© Groupe Eyrolles

donne une véritable autorité : autorité pour faire ce qui est utile au collectif, autorité pour aider les autres à apprendre à faire ce qui est nécessaire au collectif. Par exemple, si l'un des participants au projet est expert en bricolage, il n'aura pas de difficulté à faire admettre des règles de sécurité pour utiliser tel ou tel outil dans le cadre du projet.

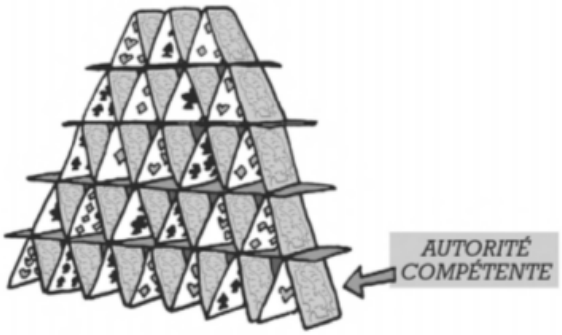

- Si le projet est aidé et supervisé par un ou des adultes, vont se mettre en place des relations de complémentarité et non d'opposition entre l'enfant et l'adulte, d'une manière informelle. Dans le projet, l'enfant n'a plus une place d'enfant, il a une place de partenaire, au même titre que l'adulte. Il pourra proposer des règles (donc une forme d'autorité) à laquelle l'adulte se pliera si ces règles sont pertinentes et acceptées.

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 9

AIDER L'ENFANT À REMETTRE EN CAUSE L'AUTORITÉ

Au programme

- Accepter qu'une autorité légitime soit une autorité contestable
- Aider l'enfant à penser par lui-même
- S'appuyer sur la loi
- Affirmer ses valeurs et son exemplarité
- Prévenir plutôt que guérir

Accepter qu'une autorité légitime soit une autorité contestable

Dans une société qui se veut démocratique, on accepte le fait qu'une autorité soit à la fois légitime *et* contestable. Car seules les autorités contestables sont légitimes.

Les contre-exemples d'autorités refusant toute forme de contestation sont, hélas, innombrables dans le monde, et jusqu'au sein même de nos gouvernements et de notre société. Une autorité qui n'accepte pas d'être contestée est une tyrannie, en politique comme en éducation.

© Groupe Eyrolles

Pour l'autorité parentale, il en est de même : l'autorité doit être exercée, tout en acceptant d'être remise en cause régulièrement. Si l'enfant transgresse une règle, cette remise en cause doit venir *après* l'application de la sanction (s'il y a sanction). Pour cela, il est bien entendu souhaitable que le dialogue reste ouvert entre le parent et l'enfant, de telle manière que l'exercice de l'autorité puisse évoluer à mesure que l'enfant grandit et prend son autonomie.

Aider l'enfant à penser par lui-même

Le parent a une tendance naturelle à considérer que ce que lui, parent, pense, est également bon pour son enfant. Et il imposera parfois cette manière de penser de façon autoritaire !

C'est pourtant en favorisant et en acceptant une pensée personnelle de l'enfant que l'adulte l'aidera à grandir et à être autonome.

Car *penser par soi-même* n'est pas chose simple, en particulier lorsqu'on est enfant ou adolescent. L'enfant aura tendance soit à suivre les opinions de ses parents, soit à les rejetter pour se

© Groupe Eyrolles

conformer à l'opinion dominante d'un groupe, qui ne le reconnaîtra comme l'un des siens que s'il pense comme le groupe.

L'enfant aura ainsi la tentation :

- d'accepter des formes d'autorité qu'il n'aura pas lui-même intégrées ;
- ou de suivre une autorité qui ne s'appuie pas sur des règles fondées mais sur des modes ou des délires de meneurs : il lui faudra porter tel vêtement, agir de telles façons, subir tels « rites » pour être accepté par le groupe – toutes formes d'autorité sans légitimité qui ne s'appuient ni sur un passé, ni sur des valeurs reconnues.

En aidant l'enfant à penser par lui-même, le parent confrontera l'enfant à de véritables formes d'autorité (comme les lois juridiques, les lois scientifiques, ou d'autres ancrées dans l'histoire humaine), ce qui lui permettra de résister à des pseudo-formes d'autorité auxquelles il sera tenté d'adhérer.

C'est une éducation à l'émancipation : l'enfant apprend à penser et à agir en s'appuyant sur des règles indiscutables et non sur des opinions. Internet, sur ce plan, peut faire des ravages, si l'enfant n'apprend pas à remettre en cause les idées, les rumeurs (parfois délirantes, ce qu'on appelle les *hoax*) ou les modes qui y sont propagées.

La fascination à suivre l'autorité de « groupes religieux »

Certains jeunes sont fascinés par des « groupes religieux » : fondamentalisme islamique, certaines églises évangéliques, intégrisme protestant aux États-Unis, sectes diverses... Tous ces groupes ne sont pas structurés autour d'une transcendance qui leur permettrait de donner sens au fait de naître, de vivre et de mourir (comme toute religion) : ils sont fondés sur l'obéissance

© Groupe Eyrolles

absolue à l'autorité d'un chef charismatique, qui détourne à son profit les grands textes religieux.

Pourquoi ces jeunes se mettent-ils sous l'emprise d'une autorité souvent très contraignante, qui n'a pas de réelle légitimité ? On peut y trouver plusieurs raisons :

- L'influence familiale : un jeune qui fait partie d'un de ces « groupes religieux » fascinera facilement d'autres enfants de son entourage familial.
- Un déficit en estime de soi : ces jeunes peuvent avoir le sentiment que cette obéissance donne sens à leur vie, sens qu'ils n'arrivent pas à trouver par eux-mêmes et qui leur manque cruellement.
- Se donner une identité : dans un monde où les moyens traditionnels de réussir sa vie semblent inaccessibles (réussir à l'école, trouver un travail valorisant), cette identification à un groupe et à ses « valeurs » est un moyen d'être « quelqu'un », et tout de suite, sans attendre un hypothétique futur meilleur.

Mais dans cette obéissance, ils ont une obligation absolue de conformité : la remise en cause de l'autorité est impossible, sous peine d'exclusion. Une autorité légitime, pourtant, doit être contestable.

Il s'agit donc de redonner à ces jeunes le goût de contester cette autorité à laquelle ils adhèrent aveuglément. Les aider à penser par eux-mêmes, et non de suivre les ordres d'un leader. Et ce n'est pas simple, alors qu'il est si sécurisant de suivre l'opinion dominante, si facilement propagée par les réseaux sociaux.

Ces groupes, assujettis à leurs leaders et à leurs règles propres, impossibles à remettre en cause, font progressivement perdre toute légitimité à la société, dont le but premier est de vivre ensemble. L'État de droit disparaît, remplacé par un communautarisme rigide et exclusif. Toute personne ou groupe ne pensant pas comme eux est critiqué et agressé.

Le défi de l'éducation contemporaine n'est donc pas de « restaurer l'autorité », mais d'aider les jeunes à penser par eux-mêmes, à retrouver le goût de contester les autorités auxquelles ils adhèrent aveuglément, à résister aux modes et aux opinions dominantes.

Un autre défi est d'apprendre aux enfants à savoir vivre avec d'autres, mêmes différents, et en tirant richesse de ces différences. On n'est plus

© Groupe Eyrolles

dans la relation fusionnelle au sein d'un groupe, mais dans une relation d'échanges avec le reste du monde.

L'une des meilleures pistes pour développer cela chez l'enfant est celle du « projet », dont il a été question p. 151.

S'appuyer sur la loi

À mesure que l'enfant grandit, il est important de montrer à l'enfant que des règles existent *pour tous*, autant pour ses parents que pour lui.

Si l'enfant frappe violemment un autre enfant et le blesse, il faut qu'il comprenne qu'il viole une loi qui est applicable *à tous*, et qu'il peut être puni non pas par ses parents mais par l'État et ses représentants, qu'il peut un jour se retrouver devant un juge.

La loi – et sa conséquence, la frustration de ne pas pouvoir faire n'importe quoi n'importe quand – permet de *vivre ensemble*. Si ce ne sont pas les parents qui apprennent à l'enfant à respecter la loi, c'est la société qui s'en chargera, et peut-être avec brutalité.

Si par exemple l'enfant a la tentation de découvrir des drogues, on pourra difficilement l'en empêcher, mais on peut toujours lui rappeler la loi : seul un adulte peut acheter et consommer de l'alcool – avec modération ; consommer de la drogue (hors alcool et tabac) est interdit par la loi – et cela est valable *pour tous*.

C'est une manière de répondre au « tout le monde le fait » des enfants et des adolescents : que de nombreuses personnes violent la loi ne justifie pas le fait que la loi puisse être violée. Et cela permet de rappeler que lorsqu'on viole une loi, on est susceptible d'être sanctionné pour cela.

© Groupe Eyrolles

Lorsque le parent s'appuie sur la loi, il est soutenu par une autorité incontestable, celle de l'État républicain. L'enfant comprend qu'on peut à l'occasion manipuler ses parents, mais la loi, non.

Face à un adolescent difficile, ce rappel de la loi est parfois l'ultime recours du parent pour faire comprendre à l'enfant la nécessité de respecter des règles.

La difficulté supplémentaire dans cette démarche d'autorité, c'est lorsque les personnes qui détiennent le pouvoir et sont chargées de faire appliquer les lois violent elles-mêmes et ouvertement les lois. Accepter l'impunité pour ces personnes-là fait le lit des régimes totalitaires et mène à la tyrannie. Et, bien entendu, mine l'autorité et la démarche éducative de tous ceux qui s'occupent des enfants.

Affirmer ses valeurs et son exemplarité

Et si le parent ne peut plus « se faire obéir » de son enfant, il pourra en dernier ressort dire à son enfant adolescent *ce en quoi il croit*, les valeurs qu'il respecte. Son *exemplarité* sera la dernière forme d'autorité que le parent pourra transmettre à son enfant.

Prévenir plutôt que guérir

Au cœur de la relation d'autorité, nous l'avons vu, il y a trois notions clés :

- le rapport à des règles ;
- ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas ;
- la sanction, lorsqu'une règle a été suivie ou a été enfreinte.

© Groupe Eyrolles

Cette démarche doit commencer tôt, pour qu'elle s'insère dans une démarche éducative globale. Mais, bien entendu, cela nécessite que l'enfant ait atteint un *niveau de conscience* lui permettant de comprendre la notion de règle et de sanction : on ne sanctionne pas un enfant parce qu'il refuse de rester sur le pot !

De même, lorsque l'enfant grandit, il sera souhaitable que le parent propose régulièrement une remise à plat de ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, sans attendre des remises en cause brutales de la part de son enfant.

Voici quelques questions que le parent devrait se poser régulièrement :

- Les règles imposées à mon enfant sont-elles toujours pertinentes ? (Par exemple : doit-il toujours me donner la main pour traverser la rue ?)
- Est-ce le moment de revoir avec mon enfant le négociable et le non-négociable ? (Par exemple, l'heure de rentrée, le contrôle du travail scolaire, l'argent de poche).
- Est-ce que mon enfant a bien compris les règles non-négociables, et les conséquences s'il ne les suit pas ?
- Est-ce que je serai capable d'appliquer la sanction prévue si une règle est transgressée ? Si non, comment revoir la sanction si la règle est transgressée ?
- Au fil des jours, est-ce que je « sanctionne » autant (ou plus) les actes positifs de mon enfant que ses actes négatifs ?
- Est-ce que j'envoie très régulièrement des « signes de reconnaissance » à mon enfant, pour qu'il puisse avoir un avis extérieur sur ses comportements et ses actes ?

© Groupe Eyrolles

Et la question ultime :

- Est-ce que j'ai le sentiment de *grandir* avec mon enfant ?

© Groupe Eyrolles

BIBLIOGRAPHIE

Anne Bacus, *L'autorité, pourquoi, comment*, Marabout, 2014.

Véronique Guérin, *À quoi sert l'autorité ? S'affirmer – Respecter – Coopérer*, Chronique Sociale, 2013.

Alice Miller, *C'est pour ton bien : racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Aubier, 1998.

Alexander S. Neill, *Libres enfants de Summerhill*, La Découverte, 2004.

Eirick Prairat, *La sanction en éducation*, PUF, 2011.

Site Internet de l'auteur :

www.mieux-apprendre.com

Du même auteur :

J'aide mon enfant à mieux apprendre, Eyrolles, 2008 (2014 pour la nouvelle présentation).

J'aide mon enfant à développer son estime de soi, Eyrolles, 2012 (2014 pour la nouvelle présentation).

Au bon plaisir d'apprendre, Éditions du Mieux-apprendre, 4e édition.

Former sans ennuyer, Eyrolles, 4e édition.

© Groupe Eyrolles

Dans la même collection

EYROLLES PRATIQUE
Marie Coulon
J'aide mon enfant
DYSLEXIQUE
Préface de Catherine Lesage
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Anne Gramond
J'aide mon enfant à
FAIRE SES DEVOIRS
Méthodes, outils et conseils
POUR COACHER SON ENFANT
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Stéphanie Bujon
Laurence Einfalt
J'aide mon enfant à
S'ORGANISER
Conseils, trucs
et outils
POUR PROGRESSER VERS
L'AUTONOMIE
EYROLLES

Aliette de Panafieu
EYROLLES PRATIQUE
J'aide mon enfant
à grandir dans le respect
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Ghislaine Wettstein-Badour
J'AIDE MON ENFANT
À BIEN PARLER, BIEN LIRE, BIEN ÉCRIRE
Donnez toutes ses chances à votre enfant en L'ACCOMPAGNANT dans ses APPRENTISSAGES DE BASE
EYROLLES

Sylvie Sarzaud
EYROLLES PRATIQUE
J'aide mon enfant à surmonter son stress
EYROLLES

Françoise Rougeul
EYROLLES PRATIQUE
J'aide mon ado à grandir
EYROLLES

Emmanuelle Gailhamon-Juglar
EYROLLES PRATIQUE
J'aide mon ado à se prendre en main
EYROLLES

Dr Laurence Lévy-Dutel
EYROLLES PRATIQUE
J'aide mon ado à mieux manger
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Stéphanie Bujon et Laurence Einfalt
SAVOIR S'ORGANISER
Conciliez vie professionnelle et vie personnelle pour MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN et gagner du temps pour vous
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Docteur Dominique-Jean Sayous
L'HOMÉOPATHIE
Tous les remèdes pour GUÉRIR EN DOUCEUR les MAUX DU QUOTIDIEN
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Pascale Millier
Préface de Michel Odoul
LES FLEURS DE BACH
UN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL
Nouvelle édition mise à jour
EYROLLES

EYROLLES PRATIQUE
Nelly Grosjean
LES HUILES ESSENTIELLES
Se soigner par L'AROMATHÉRAPIE
EYROLLES

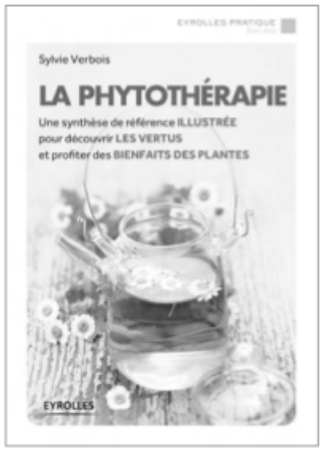
EYROLLES PRATIQUE
Sylvie Verbois
LA PHYTOTHÉRAPIE
Une synthèse de référence ILLUSTRÉE
pour découvrir LES VERTUS
et profiter des BIENFAITS DES PLANTES
EYROLLES

Chez le même éditeur

Je l'ai fait avec
MAMAN !
Activités créatives
EYROLLES

Je l'ai fait avec
PAPA !
Activités de découverte
EYROLLES

Maja Pitamic
Pour favoriser
l'éveil de votre enfant
de 0 à 3 ans
JEUX
d'après la pédagogie
Montessori
EYROLLES

Maja Pitamic
Pour accompagner
le développement
de votre enfant
à partir de 3 ans
ACTIVITÉS
d'après la pédagogie
Montessori
EYROLLES

Maja Pitamic
Pour encourager
l'éveil artistique
de votre enfant
de 5 à 12 ans
Activités
artistiques
d'après la pédagogie
MONTESSORI
EYROLLES

Maja Pitamic
Pour encourager
l'éveil artistique
de votre enfant
de 5 à 12 ans
ACTIVITÉS
autour de
L'ART MODERNE
d'après la pédagogie
Montessori
EYROLLES

LES COFFRETS MONTESSORI
Collection dirigée par Anne Ghesquière
Les lettres rugueuses
pour apprendre à lire et à écrire naturellement
Charlotte Poussin
Illustrations de Marie Ollier
Préface par André Robert-froid, Président de l'Association Montessori Internationale (AMI)
3-6 ans
EYROLLES

LES COFFRETS MONTESSORI
Collection dirigée par Anne Ghesquière
Les chiffres rugueux
30 cartes pour apprendre à compter naturellement
Charlotte Poussin
Illustrations de Marie Ollier
Préface par André Robert-froid, Président de l'Association Montessori Internationale (AMI)
3-6 ans
EYROLLES